LE P'TIT MAIRAT AU FIL DE L'OSME



La commune habillée des lumières de Noël

Bulletin Municipal Décembre 2020



SECRÉTARIAT

Toutes les demandes peuvent être faites aux deux secrétariats

AIGRE

Du lundi au vendredi De 9h à 12h 30 et de 14h à 17h 30 Le samedi de 10h 30 à 12 h

2 05 45 21 10 56

VILLEJÉSUS

Lundi et mercredi De 13h3o à 17h3o Jeudi de 9h à 12h

2 05 45 21 10 21

Mail: contact-aigre@aigre.fr
Site Internet: www.aigre.fr
Page Facebook: MairieAigre

Les élus

Le Maire et les Adjoints tiennent une permanence tous les matins, du lundi au samedi. Les prises de rendez-vous s'effectuent par téléphone auprès des secrétariats de Mairie.

Le Maire

Les Maires délégués

Renaud COMBAUD

Renaud COMBAUD (Aigre) Brigitte FOURÉ (Villejésus)

Les Adjoints

Brigitte FOURÉ, chargée de l'attractivité du territoire Christophe TIPHONNET, chargé du cadre de vie Sylvie BRIS, chargée des affaires scolaires et des ressources humaines Raphaël BOUCARDEAU, chargé de l'animation du territoire Carole DUTRIAUX, chargée de la solidarité Tanguy GAILLARD, chargé des finances et de l'environnement

Les Conseillers Municipaux

Christian MEGRET – Evelyne BERTRAND – Lê-Xuân LAIRAUD – Olivier GEOFFRION – Nicole DELUSSET – Nathalie RENARD – Marie JARRY – Damien TRILLAUD – Emilie ROUX – Hugues CLÉMENT – Guillaume DENIS – Dominique HYVERNAUD-PINEAU – Patricia RANOUIL – Amandine GUILLAUME – Nadia CAILLAUD – Christophe TYRÉ

MOT DU MAIRE



Chères Aigrinoises et chers Aigrinois, Chères Villesalémoises et chers Villesalémois,

Alors que 2020 touche à sa fin, nous serons nombreux à nous en souvenir comme une année bien triste, en raison de l'épidémie de coronavirus que nous subissons encore. Malheureusement, ce satané virus ne semble pas décidé à vouloir partir! Et contrairement à la première vague, notre territoire n'est pas épargné, puisque des personnes ont été contaminées sur la commune. Je leur souhaite un prompt rétablissement.

Pour limiter la circulation du COVID (ou de « la » COVID... décidément on y perd son latin !), je vous invite tous à être vigilants, et à respecter les règles sanitaires en vigueur, notamment les gestes barrières et le port du masque dans les espaces clos.

Votre municipalité est mobilisée pour vous accompagner dans cette période, que ce soit en communiquant par courrier, par le site internet et les réseaux sociaux, ou également en contactant les personnes vulnérables. Nous vous rappelons qu'un fichier est tenu en Mairie, et nous vous invitons à signaler toute personne qui semble isolée et/ou fragile.

En lien avec la communauté de communes, dont je suis le Vice-président en charge de l'économie, nous sommes également vigilants quant à la situation des entreprises, commerçants et artisans, particulièrement affectés par cette crise. Il en va de même pour nos associations, qui connaissent une saison totalement perturbée.

Comme de nombreux collègues Maires, je me suis associé au mouvement de protestation afin que soit réexaminée la notion de « commerces de première nécessité », en raison de l'inéquité de traitement pour nos coiffeurs, fleuristes, salons d'esthétique, etc... Je me réjouis de leur réouverture, même si je pense également aux bars et restaurants qui doivent encore demeurer fermés.

Face à cela, une seule réponse : consommez local ! Pour vos achats du quotidien, pour vos cadeaux, pour vos repas que vous pouvez commander à emporter... pensez aux entreprises de la commune ! Les élus municipaux ont souhaité montrer l'exemple, en offrant à nos aînés un « chèque cadeau » de l'association des commerçants, en lieu et place du repas qui a dû être annulé en raison de la crise.

Je souhaite ici remercier mes collègues conseillers municipaux, nos agents administratifs, techniques, dans les écoles et au sein de la restauration scolaire, qui contribuent tous à la gestion de crise au sein de notre commune.

Enfin, mes remerciements les plus appuyés et chaleureux vont aux professionnels de santé, qui luttent au quotidien pour faire face à la crise sanitaire. A tous, je fais part de mon plus grand respect.

Malgré l'ambiance morose, il y a enfin une petite lueur dans nos cœurs : les fêtes de fin d'année. Pour ma part, je n'ai fait qu'une demande au Père Noël : qu'il nous débarrasse du coronavirus en 2021, afin de revoir nos proches, notre famille et nos amis !

Malheureusement, il n'y aura pas de cérémonie de vœux cette année. J'espère que nous nous retrouverons bientôt pour partager des moments festifs et conviviaux.

A tous, et au nom de l'ensemble des conseillers municipaux et agents communaux, je vous souhaite de belles fêtes de Noël, et tous mes vœux de santé, joie et prospérité pour la nouvelle année!

Renaud Combaud

COMPTE-RENDUS DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 4 SEPTEMBRE 2020

<u>PRÉSENTATION DU PROJET DE MAISON POUR ACCUEILLANTS FAMILIAUX PAR ANNE-LUZ THÉBAUD,</u> ARCHITECTE :

Madame Anne-Luz Thébaud présente au conseil municipal le projet de réaménagement de l'ancien logis situé à Saint-Aubin, légué par Mme Bréjasson, pour le louer à des accueillants familiaux. Le logis est actuellement en mauvais état et des travaux de mise aux normes sont à prévoir.

Dans la proposition de Madame Thébaud, plusieurs travaux sont en option. Le coût du projet, options comprises, est estimé à 611 807.00€ TTC.

Le projet est éligible à la DETR et l'appel à projet ruralité ce qui représente 159 228,50 € de recettes. La décision pour ce projet sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

PARTICIPATION AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME DES ANGES

Monsieur le Maire rappelle que la commune d'Aigre participe aux dépenses de fonctionnement pour les enfants de classe maternelle de l'école privée Notre Dame à hauteur de 50% du coût de fonctionnement d'un enfant de classe maternelle publique soit 1 041.00€ pour l'année 2019-2020. La commune participe également à 100% du coût de fonctionnement d'un enfant de classe élémentaire soit 726.00€. La commune avait prévu 23 000.00€ au budget primitif.

Un décret, paru le 30 décembre 2019, prévoit que la commune siège d'une école privée doit participer à 100% du coût de fonctionnement d'un enfant du public de classe maternelle.

11 élèves sont inscrits en classe maternelle et 16 élèves sont inscrits en classe élémentaire à l'école privée. Suite à la parution du décret, la dépense prévue est de 34 518.00€. Il faut donc prévoir une décision modificative de 11 518€ au budget. Le Maire propose la décision suivante :

- + 11 518.00€ à l'article 657358 (Participation école Notre Dame)
- 11 518.00€ aux dépenses imprévues

Le conseil accepte à 21 voix (1 abstention et 1 contre)

RESSOURCES HUMAINES

• <u>Création de l'organigramme</u>

Le Maire propose la création d'un organigramme pour clarifier la répartition des rôles de chacun. Cinq services sont créés : administratif, entretien des locaux, écoles, restauration scolaire et technique. Il propose la création de la fonction de secrétaire générale qui a un rôle de coordination des services et d'accompagnement des élus. Le Maire propose de nommer Isabelle Guigon sur ce poste en raison de son expérience et de ses compétences (elle est la seule agent de catégorie B).

Plusieurs évolutions sur les services :

Au service administratif : Marthe Justaud passe à temps partiel à sa demande et ne travaillera plus le mercredi. Le départ de Dominique Gautier est envisagé à moyen terme. Solène Lachaise passerait à temps complet afin de pallier à ces départs et permettre un tuilage avec Dominique.

Aux écoles : Départ de Loreen (contrat PEC) et de Coline qui a demandé une disponibilité. Elles sont remplacées par Laurence Dilhac et Virginie Jarasse (CDD) et par le recrutement d'un nouveau contrat PEC. Il y a une augmentation des heures de Frédérique Bourcardeau qui fait désormais la garderie le matin. Au total le nombre d'heures allouées reste identique, donc sans incidence pour le budget de la collectivité.

Au service technique : départ à la retraite de Francis Vincent, il n'est pas remplacé pour l'instant dans l'attente d'identifier les besoins du service. Deux équipes sont créées au sein des services : espaces verts et bâtiments/travaux/voirie avec pour responsables respectifs Benoit Tardy et Lionel Justaud.

Benoit Tardy passe à temps complet et s'occupera du marché au départ de Dominique. Le contrat PEC de Dylan Barricault est renouvelé. L'organigramme est accepté à l'unanimité.

• Instauration du temps partiel (commune nouvelle)

Le Maire propose au conseil municipal d'instaurer la possibilité de travailler à temps partiel sur la commune nouvelle, il était déjà instauré sur la commune historique d'Aigre. Marthe Justaud en a fait la demande

Le temps partiel est réservé aux agents nommés sur un poste à temps complet et ne peut être inférieur au mi-temps. Sa durée est fixée entre 6 mois à 1 an renouvelable par tacite reconduction pour une durée identique dans la limite de 3 ans.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'instaurer le temps partiel pour la commune nouvelle.

• Convention relative à la santé et à la prévention des risques professionnels

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer l'avenant à la convention relative à la santé et à la prévention des risques professionnels entre la commune et le Centre de Gestion de la Charente. L'adhésion à ce service permet de couvrir plusieurs prestations assurées par le Centre de Gestion dont la visite médicale. Son montant est de 60 € par agent et l'avenant permet de reconduire la convention initiale pour une durée de 6 ans.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'avenant à la convention relative à la sante et à la prévention des risques professionnels

BILAN DE LA VENTE AUX ENCHÈRES AGORASTORE A VILLEJÉSUS (BIEN POURUT)

La vente aux enchères pour le bien Pourut, propriété achetée par la commune historique de Villejésus et située impasse du Balet à Villejésus, est terminée. Sur 11 visites, 3 enchères ont été faites mais une personne s'est désistée.

La Maire Déléguée propose de choisir parmi les deux offres restantes. La première personne propose 5 600€ pour faire du bien un logement très social. La seconde offre est de 5 500€ et la personne souhaite en faire une résidence secondaire ainsi qu'une location.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir la seconde offre car les conditions de la première ne sont pas réalisables (demande de mise en place du tout à l'égout dans les 6 mois suivant l'achat). Le compromis sera signé rapidement.

CONVENTION D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DES LOTISSEMENTS APPARTENANT A LOGELIA

Les espaces verts des lotissements de Germeville (Aigre) et de la Croix du Perret (Villejésus) appartiennent à Logélia mais sont entretenus par les agents communaux sans indemnisation pour la commune à l'heure actuelle. Le Maire propose de passer une convention avec Logélia afin que la commune entretienne les espaces verts de ces lotissements contre une redevance annuelle.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité et autorise le Maire à signer la convention avec Logélia.

AMÉNAGEMENT DE LA SALLE DE DANSE

L'association de danse « les petits pas d'Aigre » a fait une demande d'aménagement de la salle louée à la mairie et de la salle Clémenceau afin de pouvoir respecter le protocole sanitaire et pour disposer d'un plus grand confort compte tenu du nombre d'adhérents. Elle propose de faire une ouverture sur la salle Clémenceau pour en faire un vestiaire. Cela n'aura pas d'impact sur les réunions qui peuvent avoir lieu dans cette salle car celles-ci ne se déroulent pas en même temps. Des devis ont été demandés, le coût se situe entre 850 et 900€.

Le changement des huisseries est également prévu, les devis sont en cours. Le montant serait de 5 800€ TTC environ, la dépense avait été inscrite au budget.

Le Maire informe que le loyer demandé à l'association sera révisé en raison des travaux. (100€ par mois actuellement)

Le conseil municipal accepte à 22 voix pour et 1 abstention la création d'une ouverture entre la salle de danse et la salle Clemenceau.

INCORPORATION D'UN BIEN VACANT ET SANS MAÎTRE (PARCELLE ZE 78)

Le Maire informe le conseil que la parcelle ZE 78 située le long de la départementale 736 direction Gourville peut être incorporée dans le domaine communal. Le propriétaire est décédé depuis 34 ans et la taxe foncière n'a jamais été payée. Cette parcelle est régulièrement occupée illégalement par des gens du voyage et l'incorporer dans le domaine communal permettrait de gérer plus aisément ce genre de désagréments.

Le Maire informe qu'une étude sera menée afin de trouver les autres parcelles considérées comme biens vacants et sans maître, afin d'optimiser le foncier situé sur la commune.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'incorporation de la parcelle ZE 78.

<u>AMÉNAGEMENT DU PARC DES CHARMILLES – DÉBUT DES TRAVAUX ET CRÉATION D'UNE TROISIÈME</u> TRANCHE

Les travaux débuteront le 21 septembre pour la tranche 1 puis ensuite la tranche 2 et leur fin est envisagée au mieux pour la fin de l'année en fonction des conditions météorologiques.

Le Maire propose la création d'une 3ème tranche comprenant la restauration du lavoir (subvention de 80% au titre de la restauration du patrimoine par le Conseil départemental, DSIL exceptionnelle et fond LEADER). L'entourage prévu du local SDF est supprimé car ce local sera déplacé en dehors du parc des Charmilles. Le local SDF est déplacé à l'atelier communal de Villejésus à titre provisoire dans l'attente de l'aménagement d'un local définitif. Patricia Ranouil précise que des fonds pourraient être sollicités auprès de l'agence de l'eau.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la création d'un 3^{ème} lot (Christophe Tyré ne prend pas part au vote)

REMBOURSEMENT LOCATION SALLE DES FÊTES:

Monsieur le Maire informe le conseil que Madame Rouffaud avait loué la salle des fêtes au mois de mars 2020. Elle avait déjà réglé le paiement de la salle mais la location a été annulée suite à l'épidémie de Covid-19. Par erreur, son chèque a été encaissé avec les autres régies. Le Maire demande l'autorisation au conseil de rembourser Madame Rouffaud.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de rembourser Madame Rouffaud.

QUESTIONS DIVERSES:

- Le Maire informe le conseil des différents résultats des élections tenues suite à l'installation des conseils municipaux :
- SIAEP: Franck Bonnet, Président et Christian Mégret, Vice-Président
- SMABACAB: Franck Bonnnet, Président et Christophe Tyré, Vice-Président
- SIVOS de Fouqueure : Yves Flaud, Président
- SDEG : Brigitte Fouré, Présidente du secteur intercommunal de Villefagnan.
- Communauté de Communes : Christian Croizard, Président (Renaud Combaud, Vice-Président en charge de l'économie, du tourisme et agriculture et Nadia Caillaud, Vice-Présidente en charge des équipements communautaires)
- La communauté de communes Cœur de Charente a reversé environ 40 000€ à 40 entreprises suite à son action « coup de pouce » qui permettait une aide financière aux entreprises qui en faisait la demande pour compenser les pertes dues à l'épidémie de Covid-19. Cette aide a été possible en diminuant les recettes du FPIC que perçoit chaque année la commune.
- De nouvelles réclamations ont été faites concernant les barrières enlevées sur un chemin au Redour à Villejésus. Le Maire informe le conseil que conformément à l'article 161-11 du code rural « Lorsqu'un obstacle s'oppose à la circulation sur un chemin rural, le Maire y remédie d'urgence. » C'est pourquoi les barrières ne seront pas réinstallées car aucune délibération ni arrêté n'avait été pris lors de leur installation.
- Madame Rioux, Sous-Préfète de Confolens est venue à Aigre pour une visite de courtoisie. Le Maire

et les adjoints lui ont présenté le projet des Charmilles et celui du parking rue de l'église. Le Maire informe le conseil que la communauté de communes avait répondu à « petites villes de demain » pour les communes d'Aigre et Mansle et que le sujet a été abordé avec la Sous-Préfète. Le Maire a fait remonter le dossier auprès de la ministre Jacqueline Gourault.

- La rentrée des classes s'est bien déroulée dans les deux écoles, l'école élémentaire compte 93 enfants sur 4 classes. En maternelle on compte 57 enfants, on constate une baisse des effectifs. Estelle Tardy est passé à temps complet et un nouveau contrat PEC a été recruté suite au départ de Chloé Michelet ; il s'agit d'agents du SIVOS.
- Les emplois jeunes ont pris fin, parmi eux 4 ont pu faire une semaine supplémentaire. Ils ont pu notamment repeindre le Pont des Pierres, ce qui représente une économie de 13 000 € pour la commune.
- Monsieur et Madame Laforge ont demandé à acquérir une partie du bien Hury appartenant à la commune pour un euro symbolique. Ils souhaiteraient récupérer le mur mitoyen et une partie de la cour. Ils demandent également à ce que la commune construise un mur afin qu'il n'y ait pas de vis-àvis dans leur jardin avec la salle des fêtes. Le conseil municipal ne souhaite pas donner suite à leur demande en l'état.
- L'atelier municipal de Villejésus va être réhabilité pour devenir l'atelier de la commune nouvelle. Une nouvelle sortie est envisagée donnant sur la route de Saint-Fraigne afin de faciliter les livraisons qui sont actuellement sur la Chaussée et moins facile d'accès.
- Une réunion s'est tenue concernant la situation sur le territoire communal des gens du voyage. Une proposition d'aménagement d'un terrain familial avec un loyer est envisagée, pour le terrain de Bois Billon, portée par la CdC Cœur de Charente mais en accueillant moins de familles.
- La commune est labélisée ville et village fleuris et peut donc prétendre à proposer une balade nature et patrimoine. En partenariat avec la CdC Cœur de Charente, une boucle sera créée. Ces balades mettent en avant le patrimoine végétal et bâti de la commune.
- Le Maire informe le conseil du souhait d'obtenir une deuxième fleur du label ville et village fleuris. Pour l'instant la commune en possède une sur la commune historique d'Aigre, il souhaite l'élargir à la commune nouvelle, en incluant Villejésus.
- Brigitte Fouré informe que le SDEG a été contacté afin d'illuminer les bâtiments publics de la commune en rose pour l'opération octobre rose qui vise à sensibiliser les citoyens concernant le cancer du sein. Une randonnée est proposée en demandant une participation afin de le reverser à une association. La venue d'un médecin est envisagée afin de sensibiliser au cancer du sein.
- Le plan communal de sauvegarde a été fait en 2015, une mise à jour est prévue. Il sera notamment élargi à Villejésus.
- Evelyne Bertrand fait remarquer qu'un canon effaroucheur fonctionnait le jour et la nuit et était entendu par les habitants à Villejésus, Christophe Tiphonnet informe que la personne responsable de ces tirs a été contactée et que le canon est désormais arrêté la nuit.

RÉUNION DU 2 OCTOBRE 2020

MOTION CAISSE D'EPARGNE

Suite à l'annonce de la Caisse d'Epargne, de fermer le bureau d'Aigre, le Maire propose de déposer une motion, afin de s'y opposer.

Le Conseil Municipal doit donner son avis sur le dépôt de cette motion.

Accord du Conseil Municipal. 1 abstention

<u>DECISION: PROJET MAISON D'ACCUEIL PERSONNES AGÉES SAINT-AUBIN:</u>

A la suite de de la présentation du projet de maison pour accueillants familiaux à Saint-Aubin sa présentation lors de la réunion du Conseil Municipal du 4 septembre dernier. Le Conseil Municipal doit décider de la poursuite ou non de ce projet.

Madame Nadia Caillaud précise que des financements auraient peut-être pu être obtenus dans la cadre du plan de relance ou par le PETR dans la cadre du TEPOS sur l'installation d'une pompe à chaleur.

Le Conseil Municipal décide à 16 voix contre, 5 pour et 1 blanc de ne pas poursuivre l'aménagement du corps de ferme à Saint-Aubin en maison d'accueil pour personnes âgées. La propriété pourrait être mise en vente. Le Maire en informera la famille d'accueil positionnée sur le projet initial.

AVIS SUR LE PROJET DE PARC EOLIEN A JUILLÉ-LONNES ET FOUQUEURE

Deux projets de parcs éoliens sont à l'étude à proximité : un à Juillé / Lonne par la Sté JP ENERGIE qui prévoit l'implantation de trois éoliennes et un parc à Fouqueure par la Sté ABOWIND qui prévoir cinq éoliennes. Le Maire précise que la CDC Cœur de Charente a donné un avis défavorable au projet de parc éolien sur les communes de Juillé / Lonnes et n'a pas donné d'avis à ce jour pour le projet sur Fouqueure. Les enquêtes d'utilité publique sont en cours. La commune d'Aigre se situant dans le périmètre de consultation éolien, le conseil municipal doit donner son avis sur les deux projets de parc. 10 avis défavorables, 03 avis favorables, 6 bulletins blancs et 3 sans avis.

DEMANDE D'ACHAT D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE E 1125 PAR M. DIMITRI FERRAND :

Dimitri Ferrand renouvelle sa demande d'acquisition d'une partie de la parcelle E 1125 (environ 1000 m²) longeant sa propriété afin d'y créer un verger. Il prendrait en charge les frais notariés et de bornage. Il propose le prix de 1 € le mètre carré. Le Maire rappelle que le terrain est situé dans l'emprise de l'étude de lotissement réalisée entre 2011 et 2013.

Le Conseil Municipal accepte de vendre 1000 m² de la parcelle E1125 à M. Dimitri FERRAND au prix de 10 € le m². Il sera précisé dans l'acte notarié que la ligne d'arbre située en bordure ne devra pas être coupée. 16 voix pour, 3 contre, 3 abstentions.

DÉLÉGATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE A LA CDC POUR LES TRAVAUX FDAC :

La Communauté de Communes assure la maitrise des travaux de voirie éligibles au FDAC (fonds départemental d'aide aux communes) pour le compte des communes qui le souhaitent. Le contrat passé entre la Communauté de Communes et le bureau d'études BETG, pour de la maitrise d'œuvre s'achève au FDAC 2020. Un nouveau marché sera passé pour les 3 années à venir.

Les communes historiques d'Aigre et de Villejésus avaient confié à la CDC Coeur de Charente cette maitrise d'ouvrage.

Il est proposé de confirmer l'intérêt de la commune nouvelle pour confier la maitrise d'ouvrage à la CDC Cœur de Charente qui lancera le marché.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité. Monsieur Christophe Tyré ne prend pas part au vote.

PROPOSITION D'ACHAT A l'EURO SYMBOLIQUE DE LA PROPRIETE DES CONSORTS A SAINT-AUBIN

A la suite d'un échange avec le Maire et le Maire-Adjoint en charge du cadre de vie, les consorts Martin proposent de vendre à l'euro symbolique une partie de leur propriété cadastrée Parcelle 211 Quartier 411 Section D située à Saint-Aubin, (dans la continuité de l'ancien garage écroulé de Madame Brejasson).

Cela permettrait de valoriser cet espace en reconvertissant trois anciennes granges, à l'abandon, afin d'aménager une petite place, quelques places de stationnement, et des espaces verts dans une volonté d'intégration architecturale et de valorisation patrimoniale (pour rappel la Commune historique d'Aigre bénéfice d'une première fleur au palmarès des villages fleuris, le fleurissement des villages devant être améliorés). Accord du Conseil Municipal. Prévoir le bornage.

PASSAGE FIBRE: SIGNATURE DES CONVENTIONS DE MISE A DSIPOSITION DE TERRAIN AVEC CHARENTE NUMERIQUE (PARCELLE AH 996):

Pour les besoins du déploiement de la fibre par le syndicat départemental Charente numérique, la Société Axione a installé rue de l'Eglise sur la placette (domaine privé de la commune) qui fait l'angle avec la rue des Gracies un local technique et ses raccordements.

Le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition d'une partie de son domaine privé à Charente numérique qui exploite les réseaux de communications à haut débit. Accord du Conseil Municipal.

DÉCISION POUR LA POURSUITE DU PROJET DE PARC PHOTOVOLTAIQUE AU BOIS DE LA SABLIÈRE :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal, le projet de parc photovoltaïque au sol présenté par M Jacky Guillen, porteur de projet, pour la Sté Oxynergie. A ce stade, le Conseil Municipal doit se prononcer sur la poursuite du projet de parc photovoltaïque et autoriser le Maire à signer la promesse de bail emphytéotique dans les termes du projet de promesse de bail transmise à chaque Conseiller Municipal. Bail de 4 ans, renouvelable sur une durée de 50 ans. Redevance annuelle de 3 000 € de l'hectare clôturé, soit environ 6 000 € annuel.

Le Conseil Municipal autorise la poursuite du projet et le Maire à signer la promesse de bail emphytéotique avec la Sté Oxynergie. 2 Abstentions.

DEMANDE DE VERSEMENT DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES :

Suite à la réunion de la commission « animation du territoire » du mois de juin, les subventions de fonctionnement annuelles ont été versées aux associations. Pour les subventions liées à des évènements annulés, chaque association a été informée par courrier qu'elle devait présenter une demande écrite si des frais avaient été engagés.

Trois demandes ont été reçues :

- Association jeunesse et loisirs : a organisé cette année, la marche, la course cycliste du 16 août et la brocante. Demande de versement 2500 €.
- Comité de la foire exposition : frais engagés pour la foire 2369 €. Demande de versement de 2000€.
- L'AS Aigre : frais de l'année 22 967 €, recettes 15 193 € (manque recettes buvettes, lotos. Déficit
 7 774 €. L'AS Aigre avait fait cette année l'acquisition d'abris de touche

Le Conseil Municipal doit étudier ces demandes, définir le montant à verser, autoriser les virements de crédits nécessaires.

Accord du Conseil Municipal pour le versement de la somme de 2500 e à l'association jeunesse et loisirs, 2000 € au comité foire et 3000 € à l'AS Aigre. Pour le vote de La subvention à l'AS Aigre, Messieurs O. GEOFFRION, Président du club et R. BOUCARDEAU, Trésorier du club ne prennent pas part au débat et au vote.

DEMANDE DE SPONSORING ASSOCIATION « SOUS NOTRE AILE » :

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet humanitaire et culturel de l'Association « Sous Notre Aile », représentée par Quentin Robert, son Président domicilié à Aigre. L'association a pour but de démocratiser l'aviation auprès des jeunes. L'association envisage de participer au Raid Latécoère Aéropostale (plus long raid aérien du monde). L'association est à la recherche de sponsors.

Le Conseil Municipal, décide de ne pas accorder de subvention, et propose à l'Association, une page dans le bulletin communal afin de présenter son projet.

TERRAIN BOIS BILLON: PROJET D'INSTALLATION DE SANITAIRES:

Terrain provisoire, en cours d'aménagement. Des devis d'installation de sanitaires mobiles ont été demandés à Locatoumat, 3 blocs sanitaires, raccordables au tout à l'égout ou en assainissement autonome, pour une durée de 18 mois, en l'attente de l'aménagement de deux terrains familiaux par la CDC. Coût 18 760 € en raccordables ou 8 153 € en assainissement autonome. Ces devis seront présentés en réunion de bureau à la CDC cœur de Charente.

Une réunion a eu lieu lundi 28 septembre afin de poursuivre l'étude d'aménagement du terrain à bois billon en terrain familial pour deux groupes familiaux.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE:

Afin de tenir compte d'une modification des recettes et de nouvelles décisions budgétaires, il est proposé de modifier ainsi le budget :

• <u>Dépenses de fonctionnement :</u>

	Total	13 000
-	Entretien bâtiments	6 700
-	Virement à la section d'investissement	21 200
-	Participation PETR (AMEC)	500
-	Indemnité des élus	- 15 000

• Recettes de fonctionnement :

	Total	13 000
-	FPIC	- 8 000
-	Dotation nationale de péréquation	2 000
-	DGF	19 000

• Dépenses investissement :

De	benses investissement.	
-	Sol cantine	10 000
-	Bacs à fleurs	2 800
-	2 ordinateurs portable	2 300
-	Robot de tonte (stade)	15 000
	-Radar pédagogique	2 600
-	Frais notaire acquisition Ranger	1 500
-	Travaux les Granges	- 13 000
-	Intégration FDAC 2018 (écritures compta	ables)23 362
	Total	44 562

• Recettes investissements :

Intégration FDAC 2018 (écritures comptables)23 362
 Virement de la section de fonct. 21 200
 Total 44 562

Le conseil Municipal refuse l'achat du radar pédagogique. La décision modificative sera modifiée en diminuant de 2600 € le prélèvement sur la section de fonctionnement. 1 abstention.

DEMANDE DU TRESORIER POUR L'ADMISSION DE CRÉANCES ETEINTES :

Suite à la décision de la commission de surendettement, Madame Le comptable de la collectivité demande à la collectivité de bien vouloir passer en créance éteinte une dette de cantine d'un montant de 431.22 €.

Décision modificative sur le budget de la caisse des écoles :

- 642 - Créances éteintes : 500 € - 60623 - Alimentation : - 500 €

Accord du Conseil Municipal.

VERSEMENT DE L'INDEMNITÉ DE CONSEIL AU TRÉSORIER :

Depuis le 1^{er} janvier 2020, les collectivités ne versent plus au comptable du trésor, l'indemnité de conseil qui s'élevait à 483.93 €, mais peuvent continuer à verser l'indemnité de budget qui s'élèverait pour la commune d'Aigre pour l'année 2020 à 45.73 €.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le versement de cette indemnité à la Trésorière. Accord du Conseil Municipal.

<u>PARTICIPATIONS DES COMMUNES AU FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE LA CANTINE SCOLAIRE (ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 24.02.2020 (ERREUR MATERIELLE) :</u>

La délibération du Conseil Municipal du 24 février dernier concernant l'encaissement des participations des communes sur le budget de la caisse des écoles comporte une erreur d'affectation :

Les titres doivent établis à l'article 7474 du budget au lieu de l'article 7067 et une erreur matérielle sur l'année d'encaissement 2020 au lieu de 2019.

Le Conseil Municipal doit approuver les modifications de la délibération du 24 février 2020. Accord du Conseil Municipal.

<u>DÉLIBÉRATIONS D'AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE DEUX AGENTS :</u>

Dans le cadre de l'adoption de l'organigramme de la commune et afin de tenir compte du départ à la retraite de deux agents (l'un depuis cet été, l'autre à venir), il est proposé de modifier le temps de travail de deux agents afin de les passer à temps complet :

- Solène Lachaise, agent administratif, actuellement à 24,5 heures ;
- Benoît Tardy, responsable des espaces verts, actuellement à 30 heures.

Le Comité technique du centre de gestion de la Charente, à la suite de la saisine de la Commune d'Aigre, a accepté ces deux propositions.

Accord du Conseil Municipal. Les deux postes à temps complet seront créés et les deux anciens postes seront supprimés au tableau des effectifs.

SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LA FOURRIÈRE - CAMPAGNE DE PIÈGEAGE DE CHATS :

Conformément à l'article L.221-27 du Code rural et de la pêche maritime, le Maire peut, par arrêté, faire réaliser la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et leur marquage.

Une trop forte concentration de chats peut occasionner des nuisances et des risques sanitaires importants et il est impératif de gérer leur population en maîtrisant la prolifération.

A cet effet, la commune a sollicité l'appui matériel et financier du Syndicat mixte de la fourrière pour l'organisation d'une campagne de stérilisation.

Il est proposé au conseil municipal d'accepter que le Maire signe la convention cadre avec le Syndicat mixte de la fourrière, pour permettre de procéder par la suite à des campagnes de piégeage de chats. PJ: convention cadre. Accord du Conseil Municipal.

Nathalie Renard propose par l'intermédiaire du bulletin communal et par voie de presse de procéder à une campagne de sensibilisation au puçage des chats. Accord du Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES:

- Le Maire rappelle le dispositif mis en place par la Communauté de Communes Cœur de Charente pour aider à la relance de l'activité économique.
- Infos marché du jeudi : Départ en retraite de William Crydiac. Il est remplacé par Thomas Martineau le jeudi matin et par Jean-Paul Matard le dimanche matin. Le marchand de fromage du jeudi matin a laissé son emplacement. Il est remplacé par le GAEC de L'Ouche à Vigné.
- Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la demande de Wilfried Fernandez pour l'installation d'un camion rôtisserie de poulets et plats cuisinés, le jeudi matin.
- Info Communauté de Communes : l'assainissement collectif dans le bourg de Villejesus pourrait être réalisé dans environ 3 ans après Vars et Tusson.
- La RD 88 (rue de la Servanterie) a été refaite. L'ADA a pris à sa charge la réfection de l'angle avec la rue du Cimetière. La commune prendra sur son budget de fonctionnement, environ 1500 €, pour le carrefour avec la rue des Orgougnes.
- Volonté d'optimiser du foncier sur la commune : Echange en cours avec la SAFER. Attente de Rendez-vous.
- Solène Lachaise est titularisée au 1^{er} octobre 2020.
- En raison de la crise sanitaire, la commission animation propose d'annuler cette année le repas des ainés et d'offrir à la place un chèque cadeau de l'Association. Accord du Conseil Municipal.
- PLUI en cours : COPIL PLUI le 6 octobre prochain. Etude prochaine en commission Animation du territoire.

- Rappel: rendez-vous manifestation devant la Caisse d'Epargne samedi 3 octobre à 9 heures 45.
- Rappel: Inauguration de la Maison de santé samedi 3 octobre à 10 heures 30.
- Plan France relance : les programmes suivants seront exposés : Parking Billaudeau, Charmilles, Espace France service, Place à Saint-Aubin, vestiaires foot (étude d'une construction à neuf) voir ATD.
- Octobre Rose: Actions de lutte contre le cancer du sein à Aigre, le 17 octobre prochain: Marche solidaire de 6 km à Villejésus. Conférence à la salle des fêtes d'Aigre à 18 heures en présence de la Ligue contre le Cancer. Plusieurs actions seront menées sur le Nord-Charente. Les fonds seront reversés à des associations pour le bien-être pour les personnes atteintes d'un cancer.
- Reprise du bar de La Cagouille à Villejésus. 2 porteurs de projets en cours.
- Patricia Ranouil rappelle que les employés communaux entretiennent le puits perdu qui collecte les eaux pluviales de l'impasse entre chez elle et l'ancienne ferme appartenant à M. Raby. Elle rappelle l'étude pour l'enfouissement du câble traversant ce passage qui n'avait pas été enfoui au moment des travaux de la Rue des Ponts.

RÉUNION DU 4 DECEMBRE

Monsieur Le Maire propose qu'une minute de silence soit respectée en hommage à Valéry Giscard d'Estaing, ancien Président de la République, récemment décédé.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le moment de recueillement organisé le 20 octobre dernier dans la salle des fêtes d'Aigre, en hommage à Samuel Paty, professeur assassiné.

ATTRACTIVITE:

DEVENIR DU BÂTIMENT DE LA QUINCAILLERIE DARD

Le Maire rappelle au conseil municipal que la quincaillerie DARD fermera le 31 décembre prochain et que les locaux sont en vente. Une demande d'estimation par les domaines est en cours.

Le Maire rappelle le projet de la nouvelle équipe municipale de créer un Espace France Services (regroupement de services publics) dans le bourg et propose d'acquérir la quincaillerie Dard afin d'y installer notamment l'Espace France Services et un distributeur automatique de billets. Cet immeuble a un potentiel important à développer, il est très bien situé, en bon état et présente une réelle opportunité pour la commune. D'autres idées sont à développer : tiers lieux, espaces locatifs, espace numérique en partenariat avec l'Association « égalité numérique ». Ce projet est éligible au financement de la région, pour un maximum de 50 000.00 € dans une fourchette de 20 % à 60 % du projet.

Il précise que l'Agence technique départementale (ATD 16) est missionnée. Dans ce cadre, l'ATD 16 proposera une définition des projets et un estimatif des travaux.

Le prix actuellement affiché est de 270 000.00 €. Les demandes de DETR et DSIL sont à déposer avant le 31 janvier prochain, à définir à la réunion du Conseil Municipal du 8 janvier prochain

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de poursuivre les négociations avec le vendeur, de poursuivre la définition du projet et l'étude de faisabilité.

APPROBATION DE LA CONVENTION OPERATIONNELLE AVEC L'EPF

Il est proposé à la commune de conclure une convention opérationnelle avec l'Etablissement public foncier Nouvelle-Aquitaine (EPFNA), pour que celui-ci accompagne la municipalité dans la réalisation des projets de revitalisation du territoire.

Périmètre de réalisation : D'une part, il est proposé que l'EPFNA fasse l'acquisition de l'ancien restaurant « La Cagouille », unique commerce de la commune historique de Villejésus, ayant fermé il y a environ 1 an. En effet, l'ancien exploitant a cessé son activité et envisage donc de céder cette propriété abritant une partie bar-restaurant et une partie logement. Des travaux de réhabilitation sont

à prévoir et aucun acheteur ne s'est pour le moment manifesté. Le Maire insiste sur le fait que cette activité représente un potentiel d'animation unique pour le bourg de Villejésus.

De potentiels exploitants sont d'ores-et-déjà entrés en contact avec la commune afin de s'investir dans un tel projet. Néanmoins, ces porteurs identifiés n'ont pas nécessairement la capacité financière suffisante pour se porter acquéreur d'un tel foncier dans un premier temps.

Dans cette optique, en partenariat avec l'EPFNA, la collectivité se portera acquéreur de cet ancien commerce en vue d'une mise à bail. Il est précisé que l'EPFNA mettra le bien à disposition de la commune pour 4 ans, qui en a la jouissance.

Au terme du délai de portage, l'exploitant identifié pourra racheter ce bien s'il en a la capacité financière. Dans le cas contraire, la collectivité rachètera les biens à l'EPFNA afin de pérenniser cette activité, au prix d'achat augmenté des frais de notaire et des frais investis par l'EPFNA. En parallèle, la collectivité pourrait être accompagnée par le dispositif National « 1000 cafés » dont le principal partenaire est l'Agence de la Cohésion des Territoires.

Périmètre de veille : En parallèle, la collectivité et l'EPFNA assureront une veille foncière sur la Grande Rue commerçante du centre-bourg d'Aigre. Aucun projet n'est défini sur ce secteur mais l'EPFNA pourra se porter acquéreur d'un foncier, prioritairement constitué d'un ancien commerce, dans le cadre d'une opération en renouvellement urbain et en réinvestissement.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer la convention opérationnelle avec l'EPFNA.

REPONSE A L'APPEL A PROJETS DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE « RURALITÉS – EXPERIMENTATION ET INNOVATION EN MILIEU RURAL »

Cet appel à projets du Conseil régional vise à accompagner des communes qui proposent des projets collaboratifs et innovants permettant la création ou la dynamisation de services à la population dans les ruralités sur les thématiques suivantes : santé, numérique, développement économique local, mobilité et formation.

Le soutien régional pourra tout autant porter sur la faisabilité d'un projet (ingénierie, études préalables, concertation...) que sur sa mise en œuvre concrète (travaux, achat...).

Le caractère innovant de l'action peut être dans la nature du projet mais aussi dans sa méthode de mise en œuvre. Le dossier de candidature sera obligatoirement collaboratif, co-porté par plusieurs communes et/ou associations. Son expression formelle se traduira par un courrier d'engagement co-signé par les représentants des exécutifs (Maires et Présidents). Pour être retenu, le projet doit être soutenu par 2 partenaires, une commune de – de 3500 habitants et une association, ce qui serait le cas avec l'association « égalité numérique » pour le projet d'espace numérique.

Il est proposé de répondre à cet appel à projets pour la démarche de revitalisation de la commune, en particulier pour les projets dans le bâtiment de la Quincaillerie Dard. La réponse à l'appel à projets ciblera le développement d'un tiers-lieu, avec un espace de permanences dans le domaine numérique, une vulgarisation des enjeux du numérique, et un accompagnement dans les démarches administratives.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de répondre à l'appel à projets de la Région Nouvelle Aquitaine pour la création d'une Maison France Services.

BALADE NATURE ET PATRIMOINE

Le Maire rappelle la possibilité offerte à la commune d'Aigre d'avoir un circuit "Nature et patrimoine" dans le cadre de la politique menée par l'Office de tourisme et le PETR en faveur des communes du pays labellisées "Villes et Villages fleuris".

Une proposition de parcours a été réfléchie avec une liste de points d'intérêts et une valorisation des actions de la mairie en termes de préservation environnementale et de cadre de vie.

Présentation des Balades « Nature et Patrimoine » sur le site du PETR.

Marie Jarry présente le parcours de 4 km proposé, incluant patrimoine bâti, patrimoine naturel et en rapport avec l'eau. Ce parcours a retenu toute l'attention des partenaires, qui viendront sur place vendredi 11 décembre. Ce parcours pourra ensuite être poursuivi sur la commune historique de Villejésus (parcours signalé pour la marche octobre rose), lorsque le label sera étendu à l'ensemble de la commune. Une plaquette sera éditée, avec présentation de la commune. Une signalétique sera posée. Le parcours sera inscrit sur des sites de randonnées.

PROJET DE DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE BILLETS

Plusieurs contacts ont eu lieu, relatifs au projet d'implantation d'un distributeur automatique de billets (DAB) dans le centre-bourg d'Aigre. Afin de définir la faisabilité de l'aménagement d'un local technique sécurisé pour accueillir un distributeur de billets dans le bâtiment de la Quincaillerie Dard, la société Loomis propose de mener une étude pour un montant de 800 € HT. Celle-ci définira la faisabilité de la création d'un local technique blindé pour l'implantation du DAB, et le coût de l'investissement.

La Maire-Adjointe informe que la société Loomis a fait une première proposition de contractualisation pour un engagement de deux ans, afin un « loyer » de 1000€ HT/mois. Des négociations sont en cours. Un partenariat avec le Crédit Agricole est envisagé.

Elle précise que la Brinks a annoncé l'implantation de DAB dans certaines communes, mais que cellesci doivent être totalement dépourvues ce qui n'est pas le cas d'Aigre.

Le Conseil municipal accepte la réalisation de l'étude technique pour l'implantation d'un DAB avec la société Loomis (2 contre, 2 abstentions).

PROJET DE LOTISSEMENT VALTAUD

Le Maire rappelle le projet de lotissement communal « Valtaud » étudié par l'ancienne municipalité de Villejésus au début des années 2010. Des premières esquisses existent avec entre 10 à 12 lots, de superficies entre 500 et 1200 M2. Il propose au Conseil Municipal de poursuivre cette étude et de provisionner le budget « Lotissement Valtaud » au budget 2021. L'ATD s'est rendu sur place et pourra faire une première proposition d'aménagement en début d'année.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de poursuivre prioritairement l'étude d'aménagement du lotissement Valtaud et de reporter la deuxième tranche du lotissement du renclos.

Le Maire informe le Conseil Municipal que Dimitri Ferrand n'est plus acheteur de la bande de terrain limitrophe à sa parcelle.

VENTE DE LA MAISON DE MADAME BREJASSON A SAINT-AUBIN

A la suite de la décision du Conseil Municipal de ne pas poursuivre l'aménagement initialement prévu par l'ancienne municipalité du leg Brejasson à Saint-Aubin, le maire propose de mettre en vente le bien. La commission a déterminé un prix de 60 000 €.

Accord du Conseil Municipal. L'offre sera déposée dans les agences immobilières du secteur.

CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT:

ECLAIRAGE PUBLIC PARC DES CHARMILLES – VERSEMENTS DE FONDS DE CONCOURS AU SDEG :

Le Maire rappelle au Conseil les travaux en cours au parc des Charmilles et le programme de travaux d'éclairage public financé par le SDEG qui comprend la mise aux normes de l'éclairage du terrain de pétanque (11 712.95 € à charge de la collectivité) et l'éclairage public ainsi que l'éclairage du panneau d'entrée l'éclairage du panneau à l'entrée, (4 208.47€ à charge de la collectivité).

Le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à signer les conventions de versement de fonds de concours au SDEG, afin de régler ces dépenses en investissement et de pouvoir amortir ces dépenses. Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer les conventions pour le versement de fonds de concours au SDEG.

FIN DE LA ZONE BLEUE

Il est rappelé la décision de l'ancienne municipalité de mettre en place dans la Grand'rue une zone bleue. Cette décision me semble plus pertinente et il est proposé de supprimer la zone bleue, en raison de la fermeture de plusieurs commerces dans ce tronçon de rue.

Le Conseil Municipal, tenant compte de l'avis favorable de l'association des commerçants, accepte de supprimer le stationnement réglementé en zone bleue dans la Grand'rue.

SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DU PIEZOMETRE

La commune d'Aigre avait autorisé en 2019 la région Nouvelle Aquitaine à implanter un piézomètre (utile à mesurer le niveau de la nappe phréatique) rue des Orneufs, dans l'angle face à la réserve bâchée de Saint-Mexant.

La direction de l'environnement – service de l'eau de la région Nouvelle Aquitaine demande au Maire de signer une convention fixant les conditions de mise à disposition.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le maire à signer la convention avec la région nouvelle aquitaine.

ADHESION 2020 AU CONSEIL NATIONAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS

La commune d'Aigre a obtenu « 1 fleur » au concours des villes et villages fleuris en novembre 2018 et doit à ce titre adhérer au Conseil National des villes et villages fleuris. Le montant de l'adhésion annuelle s'élève à 175.00 €. Cette somme n'a pas été prévue au budget 2020.

Le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à signer la décision modificative suivante afin de verser la cotisation 2020 :

6281 : cotisations : + 175.00 € 022 : dépenses imprévues : - 175.00 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la décision modificative ci-dessous.

AFFAIRES SCOLAIRES:

CONVENTION DE PRESTATIONS FOURNITURE DE REPAS AVEC L'EPHAD HABRIOUX

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que Philippe Bras, cuisinier de la cantine scolaire a bénéficié d'un congé paternité de 11 jours, qu'il souhaitait prendre du 2 novembre au 12 novembre inclus. Afin d'assurer la restauration dans les écoles, Il a été demandé aux 3 établissements effectuant de la restauration collective (collège, EPHAD Les jardins d'Iroise, EPHAD Habrioux sur la commune d'Aigre, s'il pouvait fournir ce service pour 11 jours.

- Collège : réponse négative.
- EPHAD Les jardins d'Iroise : prix du plateau environ 7.20 €.
- L'EPHAD Habrioux qui assure déjà ce service pour le centre de loisirs pendant les vacances scolaires a accepté la demande moyennant un prix/jour et par enfant de 4.27 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de prestations de repas avec l'EPHAD Habrioux.

PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE LIGNÉ AU BUDGET DE LA CAISSE DES ECOLES

Un enfant de la commune de Ligné est scolarisé à l'école élémentaire d'Aigre et mange à la cantine. La commune de Ligné est rattachée au RPI de Luxé, le Conseil Municipal de Ligné n'a pas souhaité verser la cotisation appelée par la caisse des écoles d'Aigre de 360.00 € par an et par enfant, mais a accepté de verser la somme de 139,00 €.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la participation de la commune de Ligné d'un montant de 139.00 €.

<u>DM BUDGET CAISSE DES ECOLES (REPAS HABRIOUX – REVERSEMENT DES SALAIRES DES EMPLOYES</u> DU SERVICE DE RESTAURATION AU BUDGET COMMUNAL.

La prestation effectuée par l'EPHAD Habrioux pour la fourniture des repas pendant 2 semaines n'a pas été prévue au budget 2020 et le mandat doit être mandaté au compte 62878. Un virement de crédit est nécessaire du compte 60623 – alimentation au compte 62878 – remboursement de frais à d'autres organismes.

Annuellement le budget de la caisse des écoles reverse au budget communal les salaires du personnel intervenant au service de restauration. Pour l'année 2020 la somme reversée s'élèverait à 51 378.71 (salaires nets + charges patronales).

Le Conseil Municipal autorise le Maire à passer les écritures comptables correspondantes.

<u>DM BUDGET COMMUNAL – AJUSTEMENT DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE D'AIGRE AU</u> BUDGET DE LA CAISSE DES ECOLES.

Le budget communal verse annuellement la contribution de la commune d'Aigre au budget de la caisse des écoles. La participation 2020 a été fixée à 360.00 € par enfant, soit pour 72 enfants la somme de 25 920 €. La commune d'Aigre prend également à sa charge une part de la participation pour les enfants des communes non adhérentes : 22 enfants en 2020 X 194.58 €. La dépense pour les enfants des communes non adhérentes n'a pas été prévue au budget et pour les enfants d'Aigre la dépense inscrite est de 25 920 € au lieu de 25 000 €.

Décision modificative à voter :

65736 : participation caisse des écoles + 5 201€ 022 : dépenses imprévues - 5 201€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'ajustement de la participation de la commune d'Aigre au budget de la caisse des écoles et le virement de crédit ci-dessous.

ANIMATION DU TERRITOIRE:

DEMANDE DE VERSEMENT DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE :

Suite à la réunion de la commission « animation du territoire » du mois de juin, les subventions de fonctionnement annuelles ont été versées aux associations. Pour les subventions liées à des évènements annulés, chaque association a été informée par courrier qu'elle devait présenter une demande écrite si des frais avaient été engagés.

Le Tennis- Club Aigrinois a écrit au conseil municipal en indiquant que le club avait eu des dépenses supplémentaires sur la location de l'aire couverte intercommunale (315 euros au lieu de 255 euros l'année précédente) et moins de rentrée d'argent en raison de la crise sanitaire.

Le Conseil Municipal doit étudier la demande du Tennis Club d'Aigre. Le Maire précise qu'il a contacté la communauté de communes, qui lui a indiqué qu'il y a eu une erreur de facturation. Le montant de 220 euros (et non 315€) sera facturé à l'association.

Monsieur Dominique Hyverneaud – Pineau, Président du Club de tennis ne prend pas part au débat et au vote. Le Conseil Municipal accepte à 19 voix pour et 1 abstention de verser au tennis club Aigrinois une subvention exceptionnelle de 220 €.

VERSEMENT DE LA SUBVENTION A L'AFRIPA:

Le Maire informe, le Conseil Municipal que l'Association AFRIPA n'a pas perçu de subvention en 2019 et en 2020. Il semble qu'il s'agisse d'une erreur au moment de l'élaboration du budget 2019 dans le cadre de la commune nouvelle. Auparavant, l'AFRIPA bénéficiait d'une subvention annuelle de 250€. Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de verser à l'AFRIPA la somme de 500.00, représentant les subventions annuelles de 2019 et 2020.

SIGNATURE DE L'AVENANT AU CONTRAT DE LOCATION AVEC « LES PETITS PAS D'AIGRE »

En raison de la crise sanitaire, le Maire rappelle l'Association « Les petits pas d'Aigre » avait dû fermer la salle de danse à compter de mars à juin 2020, puis à nouveau depuis le 30 octobre dernier. En avril, la précédente municipalité avait décidé de de ne pas recouvrer les loyers pendant la période de confinement.

Le Conseil Municipal doit délibérer et autoriser le Maire à signer l'avenant N° 2 au contrat de location, qui propose : « Le loyer sera suspendu en cas de décision de fermeture administrative par les services de l'Etat ou de la commune dans le cadre d'une crise sanitaire ».

Il est ainsi proposé de renouveler cette exonération.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de suspendre le loyer de l'Association les petits pas d'Aigre, pendant les périodes de fermeture administrative décidées par l'état.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES:

COUPES DE BOIS 2020

A la demande de l'ONF, le Conseil Municipal doit fixer le prix de vente du M³ de bois à appliquer sur les coupes de cet automne dans la forêt communale de Villejésus estimées par l'ONF à 82 M³. Le tarif 2018 était de 10 € le M³.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de maintenir le M³ de coupe de bois à 10 €. L'annonce de coupes de bois réservées en priorité aux personnes de la commune sera publiée dans le bulletin communal, par voie de presse, sur le site internet et par affichage.

CONSULTATION PROTECTION SOCIALE DU PERSONNEL – MANDAT AU CENTRE DE GESTION :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les communes ont la possibilité de contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents décident de souscrire, en matière de santé ou de prévoyance.

Une partie des agents de la commune historique d'Aigre ont fait le choix d'adhérer pour la garantie maintien de salaire. La Commune historique d'Aigre avait décidé de participer à hauteur de 20 € mensuel par agent.

Le Centre de gestion propose aux collectivités de le mandater dans le cadre d'une consultation. Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à ce stade la collectivité n'est pas engagée.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de mandater le centre de gestion de la Charente pour la consultation de la garantie de protection sociale des employés communaux.

AVIS SUR L'ADHÉSION DES COMMUNES DE VINDELLE, CHABRAC ET TURGON AU SYNDICAT MIXTE DE LA FOURRIÈRE

Le Maire rappelle que toute commune adhérente au Syndicat Mixte de la fourrière doit donner son avis sur la demande d'adhésion de nouvelles communes.

Les communes de Vindelle, Chabrac et Turgon souhaitent adhérer au Syndicat mixte de la Fourrière. Le Syndicat dans sa séance du 14 octobre dernier a émis un avis favorable à cette demande.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte l'adhésion de Vindelle, Chabrac et Turgon au Syndicat mixte de la fourrière.

VENTE DES TERRAINS LEG BREJASSON

Le legs de Madame Brejasson, en plus du bien immobilier, était également composé de parcelles (non bâties) situées sur la commune historique de Villejésus et sur la commune de Marcillac-Lanville. Il est proposé de vendre trois parcelles au GAEC des Marais qui les exploite déjà. Il est également proposé de mettre en vente l'autre parcelle située sur la commune de Marcillac-Lanville (exploitant pas connu, recherches en cours).

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de vendre au GAEC des Marais, représenté par Monsieur Jérôme Coussot, les trois parcelles (2 sur Villejésus et 1 sur Marcillac, surface totale de 60 a 11 ca) exploitées par son GAEC au prix de 4 300 € l'hectare.

Madame Brejasson a également légué un pré à Saint-Aubin (cadastré D 243), occupé par les chevaux de Madame Nathalie Renard. Elle ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de vendre les trois parcelles au GAEC des marais au prix défini ci-dessus et accepte de vendre à Nathalie Renard le pré à Saint-Aubin (Nathalie Renard ne prend pas part au débat et au vote), à un prix à définir.

<u>DÉCISION MODIFICATIVE - HUISSERIES SALLE DE DANSE + BIBLIOTHÈQUE</u>

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la ligne inscrite au budget d'un montant de 5 000.00 € pour le remplacement des huisseries à la salle de danse. La facture s'élève à la somme de 5 832.00 €. Il est ainsi proposé la décision modificative suivante

2313-769 huisseries salle de danse : + 832.00 2315- Aménagement les granges : - 832.00

Il convient également d'ouvrir une ligne de trésorerie de 20 000 € en investissement dans le cadre de travaux à réaliser sur le bâtiment de la future bibliothèque. Cette somme de 20 000 € serait prélevée sur l'opération « acquisition tracteur – élagueuse » qui ne sera pas réalisée sur l'exercice 2020. Accord du Conseil Municipal.

Il convient également d'ouvrir une ligne de trésorerie en investissement dans le cadre de travaux à réaliser sur le bâtiment de la future bibliothèque pour réaliser deux logements, dont un sera loué à l'EPHAD Habrioux pour y installer le service administratif pendant la durée des travaux de l'EPHAD. Madame Nadia Caillaud interpelle le Conseil Municipal sur des travaux déjà engagés, décision qui aurait été prise sans concertation. Monsieur Christophe Tiphonnet précis que des travaux ont été engagés en urgence (création d'une ouverture entre l'ancien garage et le futur logement afin de ne pas rendre aveugle la pièce où se situent le conduit de gaz et la fermeture de la cage d'escalier accédant au logement) pour ne pas ralentir les travaux de la bibliothèque intercommunale. Monsieur Renaud Combaud rappelle que les membres de La commission cadre de vie se sont rendus sur place afin de voir avec l'adjoint, les travaux à effectuer. La décision modificative aurait dû être présentée à la réunion du Conseil Municipal du mois de novembre qui a été annulée en raison des directives nationales liées à la crise sanitaire.

Accord du Conseil Municipal.

Le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal de ne pas organiser cette année en raison de la crise sanitaire, le repas des ainés et d'offrir à chaque personne âgée de 65 ans et plus un chèque cadeau d'un montant de 15 € de l'Association des commerçants. Trois chèques cadeau seront également offerts à chaque membre du personnel communal. Le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à payer la facture de l'Association des commerçants au compte 6232 − fêtes et cérémonies du budget communal. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité les propositions ci-dessus.

RÉVISION DES TARIFS COMMUNAUX

Annuellement la commune d'Aigre adopte une révision des tarifs communaux. Le Maire propose de ne pas appliquer d'augmentation au 1^{er} janvier prochain.

Accord du Conseil Municipal.

Il convient par ailleurs de déterminer un tarif pour le stationnement des camping-cars, dans le cadre de l'implantation d'une borne de paiement aux Charmilles. Le Maire propose d'appliquer le tarif de 5.00 € la nuitée dès que les travaux seront terminés et d'ouvrir l'aire de camping toute l'année. Accord du Conseil Municipal.

PROPOSITION DE VERSEMENT D'UNE AIDE AU PUCAGE DES ANIMAUX DOMESTIQUES

Afin de limiter la divagation des chiens et des chats et inciter ainsi les propriétaires à faire pucer leur animal, la commune pourrait décider de verser une participation au puçage qui serait versée

directement au vétérinaire, sur présentation d'une facture. Le puçage coûte en moyenne 45 €. Une aide de 10 € pourrait être accordée.

Le Conseil Municipal accepte à 17 voix pour et 5 abstentions de verser une aide au puçage de 10 €. Une campagne de communication sera faite via le bulletin communal, le site internet et par voie d'affichage.

PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DESTRUCTIONS DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES (PROLONGATION)

Le Maire rappelle la délibération du 9 avril 2019, applicable à ce jour pour le financement de la destruction des nids de frelons asiatiques. La commune s'engageait à financer le coût total de la destruction de nids de frelons chez les particuliers du 1^{er} juin au 30 octobre.

Le Maire propose d'étendre la période de prise en charge, considérant que celle-ci n'est plus adaptée (par exemple pour l'année 2020 : 18 nids + 10 interventions en cours).

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de prendre en charge, toute l'année, la destruction des nids de frelons actifs sur le territoire communal.

Questions diverses

- Travaux très haut-débit en cours, le bourg de Villéjésus et les Granges sont raccordables, une partie d'Aigre également.
- La CDC Cœur de Charente a émis des avis défavorables aux projets d'implantation de parcs éoliens sur Fouqueure et Juillé-Lonnes
- Passage à temps partiel (80%) de Marthe Justaud à compter du 1^{er} décembre.
- Passage à temps complet de Solène Lachaise à compter du 1^{er} décembre (Mairie d'Aigre 24 heures et Villejésus 11 heures).
- Gérald Lagarde est intégré au Conseil Départemental à compter du 20 janvier 2021 et sera radié des effectifs de la commune d'Aigre. Philippe Bras de Verdille, cuisinier remplaçant en CDD sera stagiairisé dans cette fonction à compter de la même date.
- Le permis de construire de l'EPHAD a été accepté, les travaux devraient débuter mi 2021 pour une durée de 4 ans.
- Décès de Madame Jeanne Felder, pensionnaire à l'EPHAD Habrioux, âgée de 101 ans, et membre du Conseil d'Administration de l'EPHAD.
- Pour info : devis de restauration de 4 registres d'état-civil d'Aigre et de Villejésus communaux signé, pour un montant de 2500 €
- Présentation des remerciements de la veuve de Roger Carel pour la gerbe et les condoléances de la Municipalité adressées lors du décès de son mari.
- Accord de DSIL exceptionnelle 2020 (32 000€) dans la cadre du plan de relance pour le lavoir du parc des Charmilles.
- Constat d'un dépôt sauvage au Bois de Bordeaux sur la commune historique de Villejésus. La Commune a engagé une procédure contre le propriétaire et la gendarmerie est saisie.
- Le Maire donne lecture du courrier reçu de Madame la Sous-Préfète de Confolens l'informant que plusieurs personnes ont attiré son attention sur le retrait par la Municipalité de barrières sur le chemin rural bordant le Ga entre Sain-Aubin et le Redour. Elle confirme « que l'usage normal d'un chemin rural est son affectation à la libre circulation du public et les propriétaires riverains n'ont aucun droit de le fermer pour empêcher l'accès. En application de l'article L.161-5 du code rural, l'autorité municipale est chargée de la police et de la conservation des chemins ruraux; ce qui lui donne les moyens juridiques pour faire cesser les troubles existants ».
- En raison du contexte sanitaire, la cérémonie des vœux est annulée.
- Prochaine réunion du Conseil Municipal le 8 janvier à 20 heures.

LES ACTUALITÉS DE LA COMMUNE

Visite de Mme la Sous-Préfète de Confolens

Le Maire et les Adjoints ont accueilli au mois d'août, à Aigre, Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Confolens, Isabelle Rioux, afin de lui présenter notre commune et les projets en cours ou à venir.

Nous remercions la Maison Cognac Gautier de nous avoir ouvert ses portes pour une visite exclusive de leur future boutique!



Ouverture de la mairie le samedi matin

Comme annoncé dans le précédent bulletin municipal, et depuis le mois de septembre, la Mairie d'Aigre est ouverte tous les samedis de 10h30 à 12h, par vos élus municipaux. Cela permet aux habitants qui travaillent en semaine d'avoir accès aux services municipaux.

De plus, nous vous rappelons que le Maire et les Adjoints tiennent alternativement une permanence tous les matins ; vous pouvez prendre rendez-vous auprès des deux secrétariats de Mairie.

De nouveaux commerçants sur le marché

Une page s'est tournée sur le marché d'Aigre! Au mois de septembre, nous avons dit « Au revoir! » à Béatrice et William Crydiac, connus et reconnus de tous sur la commune, et qui aspirent désormais à une retraite bien méritée.

Nous souhaitons la bienvenue à leurs successeurs :

- Monsieur et Madame Martineau, qui sont présents chaque jeudi matin. Tel: 06 03 07 61 86
- Jean-Paul Matard, qui assure la vente de ses produits chaque dimanche matin. Tel : 06 03 11 09 29

Nous accueillons avec plaisir le « Gaec de l'Ouche à Vigné », qui est présent tous les jeudis pour vendre ses fromages de chèvre sur le marché. Tel : 07 57 50 92 42

Depuis le mois d'août, le camion de vente à emporter de sushis « Les Sushis de Justhyne » est devant la mairie tous les dimanches de 18h à 20h30. Les recettes (avec et sans poisson, avec et sans algues) sont annoncées chaque mardi sur la page Facebook. Les commandes peuvent se faire via Facebook, Instagram ou par téléphone au 07.55.62.56.66.

Retrouvez « À Fleur de Poils », un camion itinérant de toilettage canin, une fois par mois sur la place de la Mairie. Tel : 06 66 49 85 89







Jean Pôl Gatelier bien connu sur le marché du jeudi sous le nom de « Prun'Olives » prend le 31/12/2020 une retraite bien méritée et que nous lui souhaitons longue et heureuse. Rassurez-vous, le repreneur sera présent au même endroit dès fin janvier 2021.

Changement de gérant pour l'épicerie d'Aigre

Le Panier du Coin a ouvert officiellement ses portes le jeudi 1er Octobre et succède donc à l'épicerie Chrys Lau. Désormais c'est « Le Panier du Coin » qui occupe la place. Olivier Daniaud, le repreneur, promet qu'il n'y aura aucun changement dans son commerce, privilégiant les produits locaux et le rayon presse. L'épicerie garde les mêmes horaires à savoir : du mardi au samedi de 8h30 à 12h30 et de 15h à 19h et le dimanche matin de 8h à 12h30. Contact : 05 45 63 56 30.



Décès de Roger Carel



La municipalité rend hommage à Roger Carel, décédé le 11 septembre à l'âge de 93 ans. Voix bien connue de tous pour ses nombreux doublages (Astérix, Winnie l'Ourson, Hercule Poirot, etc...), il était aussi une figure emblématique de Villejésus, où il possédait une résidence et où il avait par exemple contribué à la "visite sonorisée" de l'église.

Afin de respecter les volontés de la famille concernant les obsèques, ceux-ci se sont déroulés dans la plus stricte intimité. Roger Carel repose dans le caveau familial à Villejésus.

Réhabilitation des RD 88 et RD 736

Dans le cadre de son programme d'entretien annuel des routes, le conseil départemental a procédé à la réhabilitation de deux départementales. Ces travaux ont été organisés par les services routiers du département, ADA Aigre, dont nous saluons le professionnalisme.

Tout d'abord, la réfection de la RD88 (rue de l'Eglise et rue de la Servanterie) a été programmée, sur la section comprise entre la place de l'église et le carrefour du cimetière. Ces travaux ont consisté à raboter la chaussée existante et à appliquer une nouvelle couche de roulement en béton bitumineux d'une épaisseur de 7cm.





Des travaux visant à renforcer et à renouveler la couche de roulement de la section de la RD736 comprise entre la sortie d'Aigre et le carrefour de Marcillac (RD737) ont également eu lieu en plusieurs phases sur ce dernier trimestre. Cette chaussée présentait une dégradation structurelle sous forme d'orniérage visible par temps de pluie. La technique utilisée consistait à recycler la chaussée actuelle sur une épaisseur de 10cm lors de la première phase, puis à appliquer une couche de finition de 4 cm en deuxième phase.

Fermeture de la Caisse d'Epargne

La Mairie a été notifiée officiellement en septembre de la fermeture de l'agence de la Caisse d'Épargne d'Aigre, effective depuis le début du mois d'octobre.

Sur la forme, nous regrettons l'absence totale de concertation avec les élus locaux et leurs clients, d'autant plus que les délais sont extrêmement courts.

Sur le fond, cette décision est dommageable pour la population : contrairement à ce qui est indiqué par la Caisse d'Epargne, le numérique ne peut pas tout remplacer dans les relations avec les établissements bancaires...



Depuis cette annonce, la municipalité a mené diverses actions pour exprimer son opposition à cette décision de la Caisse d'Épargne : pétition, courrier au président du Directoire, demande de rendez-



vous, motion en conseil municipal, soutien des conseillers communautaires et des élus locaux...

Une manifestation a été organisée par la municipalité le 3 octobre, recevant le soutien d'une centaine d'habitants de la commune et des alentours. A cette occasion, une plaque historique de la Caisse d'Epargne a été dévoilée, datant de l'époque où le bureau se trouvait dans les locaux de l'actuelle Mairie.

Notre mobilisation a fait du bruit puisque nous avons eu les honneurs de la presse locale (Charente Libre, Sud-Ouest) mais aussi nationale (Le Parisien, Le Figaro). Surtout, nous avons eu droit à des reportages au 19/20 de France 3, et au 13h de TF1 et de France 2!

Nous poursuivons notre protestation auprès des décideurs de la Caisse d'Epargne, et invitons naturellement les clients à faire savoir leur mécontentement.



Inauguration de la maison de santé

Le samedi 3 octobre a eu lieu l'inauguration de la Maison de santé pluridisciplinaire intercommunale, dont nous étions impatients de célébrer l'ouverture. En effet, la construction de cet équipement relève d'une volonté locale forte des habitants, des praticiens et des élus. La communauté de communes du Pays d'Aigre s'en était saisie dès 2015, et Cœur de Charente a assuré la continuité lors de la fusion.

Face à une situation d'urgence en ce qui concerne les services de santé, et afin d'éviter



de se retrouver dans un véritable désert médical, ce projet a été lancé afin de garantir un accès aux soins de premiers recours à tous les habitants. Aujourd'hui, de nombreux praticiens sont présents au sein de notre maison de santé intercommunale, ce qui permet à chacun de pouvoir bénéficier d'une large offre de soins à proximité.

Outre l'apport des financeurs, la commune a naturellement également contribué, en cédant à l'euro symbolique le terrain à la communauté de communes.

Dans la conduite de ce projet, la municipalité tient à souligner l'investissement des présidents successifs de la communauté de communes (Brigitte Fouré, Jean-Pierre de Fallois, Christian Croizard) et des agents (Sophie Mevellec, Christine Bourdier), ainsi que de l'ensemble des professionnels du Pôle santé du Pays d'Aigre.

Soulignons également l'action du Conseil départemental, qui a décidé d'agir via le plan « Charente Santé » en créant des centres de santé en Charente, dont l'un à Aigre au sein des locaux de la Maison de santé. Avec un médecin salarié actuellement, et un deuxième qui devrait arriver prochainement, le centre de santé permet d'accueillir des patients qui étaient parfois sans solution. Les patients ont la possibilité de prendre rendez-vous pour des consultations en médecine générale auprès du secrétariat du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30 au 05.16.09.51.70.

Hommage à Samuel Paty

Le 16 octobre, un professeur d'histoire-géographie a été décapité à la sortie d'un collège à Conflans-Sainte-Honorine, après avoir montré à ses élèves des caricatures de Mahomet. Il s'agit d'un acte barbare et cruel, qui montre que la liberté d'expression et le principe de laïcité sont encore fragilisés.

Afin de témoigner de notre solidarité avec la victime et sa famille, de notre soutien à l'ensemble de la communauté éducative, et de notre mobilisation pour défendre la liberté d'expression et la primauté de la laïcité, la commune d'Aigre a organisé un rassemblement le 20 octobre à la Mairie.



Près de 80 personnes se sont associées à ce temps d'hommage.

Octobre Rose

Chaque année, au mois d'octobre, s'amorce la campagne de lutte contre le cancer du sein « Octobre rose », qui propose de nombreuses actions visant à informer, dialoguer et mobiliser autour de cette cause. « Octobre Rose » est une occasion de mettre en lumière celles et ceux qui combattent cette maladie, d'intensifier l'information et la sensibilisation, de promouvoir le dépistage et de réunir encore plus de fonds pour aider les chercheurs, les soignants.

La municipalité d'Aigre a décidé de s'associer à la campagne « Octobre rose », dans le cadre du Contrat Local de Santé du Pays Ruffécois.

Ainsi, durant le mois d'octobre, les deux mairies et les deux églises ont été éclairées en rose! Les frais afférents ont été pris en charge par le Syndicat départemental d'électricité et de gaz (SDEG 16).

En lien avec l'association « Jeunesse et Loisirs », nous avons également organisé une marche solidaire à Villejésus et une conférence débat à la salle des fêtes d'Aigre.

Nous remercions toutes les personnes qui se sont impliquées dans ce projet.



Toussaint

Alors que la Toussaint a été perturbée à cause du reconfinement, et dans une volonté de pouvoir honorer la mémoire de ceux qui n'ont par exemple pas pu recevoir la visite de leur famille, vos élus ont souhaité aider les vendeurs locaux de fleurs à écouler leur stock de chrysanthèmes. La Mairie a ainsi acheté auprès d'eux des chrysanthèmes supplémentaires pour fleurir nos cimetières d'Aigre et de Villejésus.

Vous avez également pu constater, sur certaines tombes, la présence de petites pancartes invitant à contacter la Mairie pour apporter des informations. En effet, la Municipalité veille à identifier au mieux les propriétaires et ayant-droits de toutes les concessions, et mènera prochainement une procédure de reprise dans le cimetière de Villejésus.

La commune, dans un souci de propreté et de bonne conservation esthétique des cimetières, demande aux familles concernées, de bien vouloir procéder à l'enlèvement des pots de chrysanthèmes placés sur les tombes et dans les allées,

Avant le jeudi 31 décembre 2020

Les fleurs fanées pourront être déposées dans les containers prévus à cet effet, à l'intérieur des cimetières.

Après cette date, les employés communaux seront chargés du nettoyage des allées et des tombes.

Cérémonie du 11 novembre

Conformément aux instructions gouvernementales, les cérémonies commémoratives du 11 novembre se sont déroulées selon un protocole strict. Le nombre de personnes présentes a été restreint, dans le respect des gestes barrières et de la distanciation, le port du masque étant obligatoire. Un dépôt de gerbe a eu lieu au Monument aux Morts comme habituellement (10h15 à Villejésus / 11h à Aigre).





En présence de Renaud Combaud, Maire d'Aigre, de Brigitte Fouré, Maire déléguée de Villejésus et conseillère départementale, et d'Hugues Clément, correspondant défense, aux côtés des représentants des Anciens Combattants et des Porte-drapeaux, nous avons pu rendre hommage à tous les « morts pour la France ».

Les bâtiments et édifices publics ont été pavoisés aux couleurs nationales du mardi 10 novembre au jeudi 12 novembre.

Tournage à Aigre!

Après les caméras de TF1, France 2 et France 3, c'est à l'occasion d'un tournage pour la plateforme de vidéos en ligne « Amazon » que les caméras ont à nouveau été posées à Aigre, le mardi 10 novembre et le samedi 14.

Le tournage a eu lieu dans la Grand Rue, dans l'ancienne quincaillerie Giat. Pour les besoins du tournage, des places de parking sur le parking des 7 portes et autour de la mairie ont été réservées, et

la salle des fêtes a été transformée en « loges ».

La série, dénommée « Voltaire Mixte », vous plongera dans les années 1960 : « Le lycée Voltaire, jusqu'alors réservé aux garçons, accueille pour la première fois des filles. Elles sont peu nombreuses, mais avec leur arrivée, c'est toute la vie du lycée qui est bouleversée, pour les élèves comme pour les professeurs ».

Parmi les acteurs, vous retrouverez Pierre Deladonchamps, Nina Meurisse et Maud Wyler.



Nous remercions toute l'équipe de production qui, à la demande de vos élus, a accepté de donner à la municipalité le mur d'affiches anciennes devant l'ancienne pharmacie.

Du changement dans les commerces à Aigre

Malheureusement, deux de nos commerces, particulièrement appréciés des habitants, vont fermer en cette fin d'année : « Pinocchio Boutique », pour une réorientation professionnelle de sa gérante Lisa Bureau, et la Quincaillerie Dard, pour cause de départ à la retraite (amplement méritée après de nombreuses années de bons et loyaux services!) de Chantal et Jean-Philippe Dard.

La municipalité adresse ses remerciements appuyés à Lisa, Chantal et Jean-Philippe pour leur investissement dans la vie de notre commune.

Un projet de reprise est en cours pour le magasin de vêtements, nous vous invitons à remplir l'enquête qui est en cours auprès des habitants, disponible à la mairie d'Aigre.

En ce qui concerne le bâtiment Dard, la municipalité projette de l'acquérir afin d'y proposer de nombreux services à destination de la population.

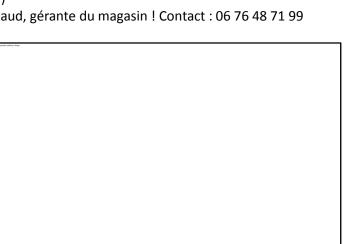
Nous avons le plaisir de vous annoncer l'ouverture d'un nouveau magasin, dans les locaux de l'ancienne Maison de la presse : La Mercerie Verte d'Aigre (16). Dans cette mercerie, vous pourrez retrouver :

- Tissus biologiques (popelines imprimées, flanelle, polaire, éponge...), Tissus modernes et originaux patchwork, etc,
- Nécessaire de tricot, crochet (dont une laine écologique aux teintures 100% naturelles
- Kit (broderie, crochet...)
- Articles de mercerie et divers loisirs créatifs (broderie, crochet, punch needle, macramé, couture)
- Ateliers divers et variés (apprentissage de la couture, créations accessoires zéro déchet, furoshiki, foulard etc... broderie etc...)

Nous souhaitons pleine réussite à Gladys Renaud, gérante du magasin! Contact: 06 76 48 71 99

La Boutique des Cognac Gautier est opérationnelle depuis le 1^{er} décembre les horaires d'ouverture de la boutique sont les suivants:

- du Mardi au Vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h45
- Samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h



Problèmes de téléphonie : le Maire écrit à Orange

A la suite de nombreuses pannes sur le réseau téléphonie et mobile d'Orange, le Maire a écrit un courrier au Responsable d'Orange, afin de demander qu'une expertise soit menée, et que les travaux nécessaires soient effectués.

Procédure pour le brûlage des déchets verts

Le brûlage des déchets verts ménagers pour les communes en zone rurale est autorisé du 1^{er} octobre au 31 décembre et du 1^{er} mars au 31 mai.

Pour faire brûler, une déclaration en mairie (formulaire disponible auprès des secrétariats) avec autorisation préalable du Maire est obligatoire. Avant d'allumer le feu, respectez l'ensemble des conditions de sécurité (distances de sécurité, vitesse du vent...) et consultez impérativement le serveur vocal au 05 45 97 61 40.

Coupes de bois

Notre commune est propriétaire de la forêt de Villejésus. S'agissant d'une forêt publique, le régime forestier s'y applique. La forêt est peu présente sur nos territoires mais elle n'en est que plus précieuse. Les forêts publiques, domaniales ou des collectivités, jouent un rôle important dans le territoire, que ce soit pour l'accueil d'un public avide de nature, pour la protection de la biodiversité ou pour l'approvisionnement durable d'une filière locale.

A cet effet, des coupes de bois sont proposées en ce début d'année. L'exploitation de la coupe sera réalisée par des bénéficiaires tirés au sort, prioritairement parmi les habitants de la commune. Le délai d'exploitation est fixé à 3 ans. La distribution des lots de bois de chauffage se fera sur les parcelles 6 et 7 (au croisement de la D359 et de la D40). Prix du stère 10 euros.



Renseignements et inscriptions auprès de la Mairie au 05 45 21 10 56 ou <u>contact-aigre@aigre.fr</u> ou auprès de Tanguy Gaillard au 07 60 98 05 61

Que faire du sapin de Noël après les fêtes ?

Il ne faut pas s'en débarrasser n'importe où. Ils doivent être déposés en déchetterie pour être broyés et acheminés vers une unité de compostage.

Dans une démarche citoyenne et afin de faciliter ce recyclage, la commune organise, une collecte des sapins naturels.

Les emplacements de ces dépôts sont : Route de Germeville (Lotissement Logélia) – Rue Traslefour (à côté de la benne à verre) – à côté du stade de Football – Petite place Rue du Petit Mairat.

Note: Uniquement des sapins naturels sans décoration ni flocage et pas de sapins en plastique.

Epidémie de grippe aviaire

Le département de la Charente reste classé à ce jour, comme tout le territoire national, en niveau de risque « élevé » Influenza aviaire, ce qui implique l'application de mesures particulières à tous les détenteurs professionnels ainsi qu'aux particuliers.

La réglementation prévoit depuis 2006 que tout détenteur d'oiseaux (pigeons, poules, pintades, canards, oies, cailles, faisans, perdrix, dindes...), dès le premier animal, est tenu d'en faire la déclaration auprès du maire du lieu de détention des oiseaux. Le formulaire de déclaration est disponible auprès des secrétariats de mairie. Cela ne s'applique pas aux oiseaux détenus en permanence à l'intérieur de locaux.

Identification et stérilisation des chats errants

Une campagne d'identification des animaux domestiques (chats et chiens) va être mise en place au sein de notre.

Pour rappel, l'identification de nos chats et chiens est obligatoire. Elle constitue le seul lien officiel entre un animal et son propriétaire.

En effet, si la possession d'un animal représente de nombreuses sources de satisfaction, elle implique également des contraintes mais aussi des devoirs. Nous vous rappelons que le simple fait de nourrir un chat errant le sédentarise.

La première étape d'une démarche responsable et protectrice est l'identification car elle permet de prouver l'existence de l'animal, ses origines, d'attester des soins ou informations qui le concernent.

Ce qui permet sa traçabilité indispensable en cas de cession, de perte ou de vol de l'animal, ce qui permet aussi d'affirmer le lien entre l'animal et son maître.

Il sera demandé à toute personne intéressée de venir ou téléphoner à la mairie afin de s'inscrire. Chaque personne sera recontactée afin de finaliser la demande. Une aide de 10 € par animal sera accordée par la mairie. Le prix moyen est entre 45 et 70 € TTC selon les cliniques vétérinaires.

Divagation des équidés (chevaux, ânes...)

La mairie est intervenue 6 fois sur une période de 3 mois pour des équidés en divagation. Nous demandons aux propriétaires de bien vouloir vérifier leurs clôtures et le système d'électrification afin que ces désagréments ne se reproduisent plus. S'il y a un soupçon sur le fait que l'ouverture des clôtures soit intentionnelle, c'est au propriétaire de déposer une plainte à la gendarmerie.

Tous les propriétaires d'équidés de la commune sont invités à se faire connaître auprès de la mairie (nom, prénom, adresse, coordonnées téléphoniques et localisation des animaux) afin que l'intervention soit plus facile. Nous vous remercions pour votre compréhension.

Paiement de proximité

La DGFiP a confié, en juillet 2019, au réseau des buralistes les opérations d'encaissement des factures de ses usagers pour une durée de cinq ans.

Que pourra-t-on payer chez les buralistes agréés ? Les contribuables pourront payer toutes les factures de la vie quotidienne en espèces ou par carte bancaire : amendes et produits locaux (cantine, crèche, hôpital...) ainsi que les impôts d'un montant de moins de 300 €.

Comment ça marche ? L'usager devra simplement s'assurer que son avis ou sa facture comporte un QR code et que la mention « payable auprès d'un buraliste » figure dans les modalités de paiement. Si ce n'est pas le cas, la facture devra être réglée selon les modalités habituelles indiquées sur le document.

Nous vous informons que « La blague à tabac » fait partie des buralistes agréés.

<u>Inscription sur les listes électorales</u>

Les inscriptions sur les listes électorales en prévision des futurs scrutins de 2021 peuvent désormais se tenir tout au long de l'année et ne s'arrêtent pas au 31 décembre.

Logements à la location

Les bailleurs qui ont des logements à la location peuvent le signaler à la mairie, car le secrétariat reçoit souvent des demandes et n'a pas forcément connaissance de l'offre de logements dans la commune.

Annulation du repas des aînés

En raison du contexte sanitaire, la municipalité a été contrainte d'annuler le traditionnel repas des aînés. Néanmoins, afin de maintenir le lien avec eux, et de contribuer à la vie de nos commerces, des chèques cadeaux à consommer dans les magasins d'Aigre vont être distribués aux plus de 65 ans.

Un cadeau a été remis par le Maire Renaud COMBAUD, aux doyennes de la commune, Mme Marguerite BLANCHET à Aigre et Mme Claudette GUILLON à Villejésus, et aux doyens, M. Lucien BARTHÉLÉMY à Aigre et M. Lucien PIVETEAU à Villejésus

Ecussons porte-drapeaux

Dans le grenier de la Mairie d'Aigre se trouvaient quatre beaux écussons porte-drapeaux, qui mettent en avant nos couleurs nationales et la République Française... Bien nettoyés, ils ornent désormais le fronton de nos deux Mairies et de nos deux écoles, et permettent ainsi le pavoisement de nos bâtiments publics









Hommage de Valéry Giscard-D'Estaing



À la suite du décès de M. Valéry Giscard d'Estaing, ancien Président de la République, le chef de l'État a décidé, sur proposition du Premier ministre, de faire du mercredi 9 décembre une journée de deuil national.

Nous avons donc mis en berne les drapeaux des bâtiments et édifices publics. Un moment de recueillement a été observé à 12h par les élus et agents.

Etat-civil 2020

Naissances:

Malone JUSTAUD, Juliette BRIS, Milla MAPPA, Emilie VARLET, Carolina MICHELET, Mélody BRINGUET, Ethan VERMOREL.

Mariages:

Pascal LAÎNÉ-CARRÉ et Sandrine VINITZKY, Régis GAZAUD et Ilizabet DE MARCOS.

Décès:

René DUROURE, Denise GIRARD veuve GENTILHOMME, Georges ROUSSELOT, Pierrette VIAUD veuve BELLINGER, Jacques LAVAUZELLE, Clara BALASSA, Robert FAUCHEUX, Jacqueline SAULNIER veuve PAUL, Célina PINEAU épouse FOUILLET, Nicole FOUQUENET épouse CAFFIN, Claudine RENAULT veuve SARDIN, Arlette LEBOURDAIS veuve JUGE, Andrée ROUX, Pierrette ALARY veuve GABRIEL, Jean-Louis GRELLET, Micheline ROQUES veuve SANSEN, Nicole VARENNES veuve FRÉRET, Jean-Pierre MICHAUD, Sylvette MORENO-MANZANO, Fabienne GUÉRIN, Gérard DEVEAUX, Marc ELIE, Simone TEXIER, Jean VINCENT, Eric CAFFIN, André ALLAFORT, Jacqueline CAGNI, Christian GEOFFRION, Guy COLLIN, Raymonde TARDIVEAU veuve TRAINAUD, Marguerite BORDRON veuve ROUSSEAU, Jacques QUIGNON, Michel ZEMAN, Aline ANDRÉ veuve RAULT, Yves TEXIER, Pierre LANGLARD, André PENOT, Ginette CORNEILLE, Renée MOQUET veuve CHASSAIN, Jeanne POTTEAUX veuve FELDER, Alain LAIDET.

PROJETS EN COURS

Réhabilitation du Parc des Charmilles

Au mois de septembre ont débuté les travaux de réhabilitation du Parc des Charmilles, lieu agréable où les habitants peuvent se promener et les enfants y jouer. Cependant, il était important de le rendre plus attractif pour augmenter sa fréquentation, notamment touristique puisqu'il s'agit d'un lieu de stationnement pour les camping-cars.



Le programme de travaux prévoit la création d'un sentier pédestre bordé d'un parcours sportif accessible à tous, la mise en et d'installations **ludiques** et pédagogiques pour les enfants. Des plantations sont également prévues autour de l'ancien manège à chevaux. L'entrée du parc est revue, avec la création d'un muret pour délimiter le terrain de pétanque qui a été restauré, le réaménagement du parking voiture, et la création d'une véritable aire de stationnement pour camping-cars. Le sol est refait, et une noue paysagère est créée, dans une volonté de meilleure gestion des eaux pluviales sur ce site.

La nouvelle équipe municipale a souhaité faire des modifications par rapport au projet initial, notamment en enlevant de ce parc le local destiné aux SDF, qui n'avait pas sa place dans une aire de loisirs (il se situe désormais à côté du local des services techniques). La restauration du bloc sanitaire, qui semble évidente pour un accueil satisfaisant des campingcaristes, a été ajoutée.

Surtout, nous avons créé une nouvelle tranche de travaux, qui consiste en la restauration totale



de l'ancien lavoir, situé au fond du parc et qui n'est actuellement que très peu visible, malgré sa valeur patrimoniale. La toiture s'est fortement dégradée, et des fissures sont apparues sur les murs, causant ainsi des infiltrations. Vos élus, soucieux de la préservation du patrimoine, n'envisageaient pas l'aménagement du parc des Charmilles sans la conservation à l'identique de ce lavoir, qui mérite d'être valoriser afin de conserver les traces du passé.

Création de la Bibliothèque Cœur de Charente

Projet lancé par la communauté de communes du Pays d'Aigre et poursuivi par Cœur de Charente, les travaux pour la réalisation de la bibliothèque intercommunale ont débuté depuis septembre, pour une ouverture mi-2021. Celle-ci prendra place dans les locaux de l'ancienne trésorerie, bâtiment municipal qui est mis à disposition à titre gratuit.

Les lecteurs seront accueillis dans un espace de 100 m², et de nombreux documents seront proposés à tous les publics.



En parallèle, la municipalité procède à la rénovation des pièces attenantes, qui deviendront deux logements.

Les bénévoles qui souhaiteraient s'investir pour faire vivre la bibliothèque sont les bienvenus et peuvent contacter Corinne Baillargeau, bibliothécaire à Cœur de Charente (07.71.35.15.53 / bibliothequeaigre@coeurdecharente.fr).

Aménagement du Rond-point de Villejésus

L'embellissement du rond-point de la zone d'activités de Villejésus, vitrine de notre identité locale, se poursuit

Après l'installation de la charrette de tonneaux, qui illustre les moyens de transport d'autrefois du Cognac et dont le financement résulte d'un partenariat entre le conseil départemental, les Cognac Gautier et la commune, place en cette saison propice à la végétalisation.

Les plantations ont été réalisées par nos agents municipaux sur les conseils de Jérôme Moreau du Pays du Ruffécois. Il ne manque plus maintenant que l'éclairage, qui ne saurait tarder, pour valoriser ce bel aménagement.



<u>Démarche Villes et Villages fleuris</u>

Grâce aux actions menées par la municipalité pour la nature et la gestion des espaces verts, la commune historique d'Aigre dispose d'une « fleur » dans le cadre du label « Villes et villages fleuris ». La nouvelle municipalité souhaite l'élargir à la commune historique de Villejésus, et prépare ainsi le dossier qui sera déposé en 2021.

Dans le cadre de la politique menée par l'Office de tourisme et le PETR en faveur des communes du pays labellisées « Villes et Villages fleuris », la commune historique d'Aigre peut bénéficier du balisage d'un circuit « Nature et patrimoine », mettant en avant le patrimoine végétal et bâti du territoire. Une proposition de parcours a été réfléchie avec une liste de points d'intérêts et une valorisation des mesures mises en œuvre en termes de préservation environnementale et de cadre de vie.

Création d'un domicile groupé pour personnes âgées

SOLIHA, acteur associatif en matière d'amélioration de l'habitat, porte en lien avec la municipalité le projet de création d'un domicile groupé pour personnes âgées. Six logements pour des personnes âgées seront créés dans l'ancienne « Maison Justaud », au 30bis et 32 Grand Rue. Un septième logement sera quant à lui destiné à une famille. Les travaux débuteront en 2021, pour un montant d'un million d'euros environ.

La commune d'Aigre, propriétaire de ce bâtiment, le met à disposition pour un bail de 43 ans. Elle effectue les travaux de sécurisation et prépare le bâtiment en vue du début du chantier.

Déploiement de la fibre optique

Porté par le syndicat départemental Charente numérique, avec la contribution notamment du Conseil départemental et de la communauté de communes Cœur de Charente, la fibre avance sur le territoire de la commune : la quasi-totalité de la commune historique de Villejésus, et la moitié de la commune d'Aigre, sont



raccordables. Les autres secteurs le seront d'ici 2022. Pour savoir dans quel secteur vous vous trouvez, consultez le site : https://www.charente-numerique.fr

Les travaux engendrent parfois quelques difficultés ou désagréments. Nous vous invitons à les signaler à la mairie, afin que nous transmettions vos remarques à Charente numérique.

Aménagement de la salle de danse

En réponse à la demande de l'association de danse « Les Petits Pas d'Aigre », la municipalité a procédé à des aménagements du bâtiment qui est loué à la commune, afin de pouvoir respecter le protocole sanitaire et pour disposer d'un plus grand confort compte tenu du nombre d'adhérents.

Ainsi, une ouverture sur la salle Clémenceau a été réalisée pour en faire un vestiaire. Cela n'aura pas d'impact sur les réunions qui peuvent avoir lieu dans cette salle car celles-ci ne se déroulent pas en même temps. Le changement des huisseries a également été effectué.

Projet de parc photovoltaïque au Bois de la Sablière

Sous le précédent mandat, la société Oxynergie avait contacté la municipalité afin de mener un projet photovoltaïque au Bois de la Sablière, propriété de la commune, site reconnu par l'Agence régionale de santé comme étant pollué.

Au conseil municipal d'octobre, les élus ont approuvé ce projet, permettant ainsi à la société d'effectuer des études de faisabilité et de monter le dossier administratif pour la construction et l'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque implantée au sol, dans le but exclusif de produire de l'énergie électrique, pour une durée de 50 ans. L'énergie électrique ainsi produite sera vendue à un client éligible ou au gestionnaire du réseau électrique au point de raccordement de l'installation avec le réseau public.

Les études de faisabilité devraient durer environ 4 ans. Une réunion publique sera organisée lorsque les conditions sanitaires le permettront, afin de présenter aux habitants ce projet qui favorise les énergies renouvelables.

Atelier tablettes

Vous souhaitez participer aux ateliers tablettes ou smartphone qui se déroulent dans votre commune depuis 2019. UNA Charente Vienne propose des ateliers d'initiation et/ou de perfectionnement pour vous avec le soutien de la Mairie et de l'Egalité numérique haut débit.

Vous avez 60 ans et plus, vous êtes disponible une matinée par semaine?

Vous souhaitez apprendre les bases ou développer vos connaissances dans le numérique, toujours dans la convivialité avec un petit groupe de 5 à 10 personnes ? Un formateur sera à votre écoute et vous accompagnera tout au long du voyage.

Après le confinement, nous avons pu nous réunir à nouveau, dans la salle de réunion à la Mairie d'Aigre, nous avons accueilli un groupe de 5 personnes, dans le respect des gestes barrières et en gardant le sourire derrière nos masques.

Les ateliers sont faits pour vous, ils sont en partie financés par le Conseil Départemental et la conférence des financeurs, une participation de 12 euros est demandée pour les 6 cycles. Pour une inscription ou plus de renseignements, contactez Marie-Fanny au 06 52 89 45 33.

La Marine Nationale recrute

La Marine Nationale propose chaque année des emplois et des formations dans des domaines d'activité aussi divers et variés que les techniques maritimes, la mécanique, l'électronique, les réseaux et télécommunications, les métiers de l'aéronautique, l'administration, la restauration, la sécurité et la protection. Ces postes sont ouverts aux jeunes gens de 16 à 30 ans, d'un niveau 3ème à BAC + 5.

Contactez-nous:

CIRFA MARINE de Poitiers – 105 Boulevard du Grand Cerf – Tel 05 49 61 02 02 – www.etremarin.fr
Premier Maître RONTARD Aurélien Tel 05 49 61 59 02

FACEBOOK
Cirfa Marine Poitiers







LA VIE DE NOS ÉCOLES

École Maternelle d'Aigre

« Les petits de l'Osme »

L'école maternelle a pour mission d'apprendre aux enfants à devenir des citoyens. C'est une mission éducative qui vise à réaffirmer l'importance du principe indissociable des valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité exprimées par la devise de la République française.



A l'école maternelle, ces valeurs sont appliquées au quotidien et expliquées aux enfants de manière

adaptée à leur âge, à leurs préoccupations, à leurs attentes, à leurs questionnements ...

LA LAÏCITÉ C'EST

CEST AVA

LA LAICITÉ PASCE OU NE
PERSER CE
ATON

SH TOUTE

LA LIBERTE

Notre support pédagogique pour transmettre ces fondamentaux est la **Charte de la laïcité** qui a été élaborée par le Ministère de l'Éducation Nationale à l'intention des personnels, des élèves et de l'ensemble des membres de la communauté éducative.

Mais comment comprendre la laïcité lorsqu'on est encore

petit?

Nous sommes convaincus qu'il n'y a pas d'âge pour expliquer la laïcité... et si parfois les mots semblent compliqués... dès l'école maternelle, nous avons pris le parti d'adopter une manière de vivre, une manière d'être qui fait écho au respect des autres,

à la liberté d'expression, à la non-violence. D'ailleurs pour résumer, tout ceci n'est rien d'autre que **d'apprendre à vivre ensemble** avec les particularités et les différences de chacun.

L'équipe enseignante a ainsi symboliquement choisi de réaliser une colombe de la paix, en s'inspirant de l'œuvre célèbre de Pablo PICASSO. Tous les enfants et tous les adultes de l'école maternelle ont pu apposer leurs empreintes de doigts afin d'exprimer :



La liberté, l'égalité et la fraternité pour tous !

...voici les vœux que nous vous transmettons pour l'année 2021.

Annette Bonnet, directrice de l'école maternelle d'Aigre

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE MARC MOUCLIER

Les premiers jours de septembre ont vu le retour de nos petits écoliers sur les bancs scolaires ainsi que de nouveaux projets.

L'école pour garder la dynamique de la rentrée envisage une année musicale avec l'intervention du conseiller pédagogique de musique Anaël Tribot et de deux professeurs de l'école de musique pour nous accompagner dans cette aventure.

Elle s'engage également dans un partenariat avec CALITOM afin de faire prendre conscience à tous de la nécessité de préserver notre environnement.

















La rentrée des vacances de la Toussaint a vu le retour pour un bal masqué inédit de nos élèves qui avec courage portent le masque plus de 6 heures par jour.





Si les conditions sanitaires le permettent deux classes participeront à la plantation d'arbres sur la commune de Lupsault.





















Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes et surtout une très bonne année 2021.
L'équipe enseignante.

ÉCOLE NOTRE-DAME

Notre dame des Anges, une rentrée au naturel!

Le 2 Septembre dernier, le portail s'ouvre, pour des élèves heureux de retrouver le chemin de l'école, sur un grand terrain de jeu arboré et baigné de soleil. Les poules les approchent, confiantes et écureuils et oiseaux participent plus timidement à ces joyeuses retrouvailles. Quoi de plus limpide, pour nous, que de repartir cette année sur un projet collectif de respect de la nature, de conscience de la

consommation et de jardinage raisonné.

Désirant penser des projets communs à toute l'école: et justement, avant de se quitter pour les vacances, chacun prend le temps de la création: petits et grands s'unissent pour fabriquer des mangeoires. Les poules ont droit aux restes de la cantine, les écureuils aux noisettes, il allait de soit de penser à nos chers oiseaux. Le projet est lancé, partons maintenant à la découverte de l'écoconsommation et du jardinage au naturel!

Notre projet « vivre en harmonie avec la nature » perdure donc cette année, pour continuer à sensibiliser chacun à leur milieu de vie et à ses besoins, pour qu'ils puissent prendre part au soin à apporter à notre environnement. Nous les sensibilisons notamment à la faune que nous avons la chance de côtoyer et c'est ainsi qu'ils ont pu partager entre niveaux différents temps pour mettre sur pieds mangeoires à oiseaux personnalisées et soignées. Une

fois, de petits pots en terre cuite peints, ils ont pu les décorer avec des serviettes en papier aux effigies de l'automne, et y fixer une boule de graisse. Chaque élève a ensuite, fièrement, rapporté son œuvre à la maison et lui a trouvé une place toute particulière, au profit d'oiseaux gourmands.

Cette prise de conscience de notre grand pouvoir sur la sauvegarde de notre belle planète passe aussi par une consommation raisonnée, ainsi les élèves sont sensibilisés au gaspillage et sollicités pour rendre leurs assiettes le plus vide possible! On goûte, on déguste, et on mange



tout! Ainsi, ils se prennent au jeu et comprennent la chance qu'ils ont d'avoir sur leur table un repas chaud quotidien.

A défaut de pouvoir sortir de l'école, nous mettons en place différents projets au sein même des classes: la découverte du milieu forestier et du cycle de vie d'un arbre pour les CP, CE1 et CE2 par exemple. Le but étant toujours, de partir de notre propre environnement pour approcher une thématique plus large; les enfants se sentent ainsi impliqués et s'approprient leur milieu. Ainsi, ces derniers, après des recherches approfondies sur les arbres de la cour, ont créé des pancartes en bois pour fixer sur chacun son nom et donner à tous, la possibilité de savoir nommer ces espèces côtoyées. Nous avons, aussi, eu la chance de pouvoir participer à deux gros projets: sur l'écoconsommation pour les CE2, CM1 et CM2 et le jardinage au naturel pour les CP et CE1.

L'éco-consommation

Les élèves les plus âgés de l'école auront l'occasion de découvrir au long de différentes interventions sur une consommation réfléchie et sur les moyens d'éviter le gaspillage alimentaire, se questionner sur leurs pratiques de consommation, imaginer et découvrir des moyens d'actions plus responsable et identifier des actions permettant de réduire l'impact de nos achats. Ils auront également l'opportunité

de visiter l'ATRION pour y découvrir comment les déchets issus des poubelles jaunes sont triés, rencontrer les métiers du centre de tri et leur missions, prendre conscience du rôle que chacun peut jouer.

Le jardinage au naturel

Au cycle 2, le thème sera au jardin. Ces derniers pourront, à partir d'une plantation, découvrir les secrets d'un potager résistant, fructueux mais surtout respectueux de la terre qu'on lui offre et de l'éco-système qui l'entoure. De la même façon, il leur sera offert différents temps pour être sensibilisés au jardinage au naturel, à ses secrets et ses méthodes. Ils seront invités à comprendront le fonctionnement des êtres vivants dans un jardin, et de réaliser leurs propres possibilités d'agir en faveur de l'environnement. Ainsi, ils vont découvrir des pratiques alternatives à l'usage des pesticides. Ces interventions seront complétées par la visite d'un jardin, pour observer une mare pédagogique, et le processus des semis.



COLLÈGE DE L'OSME

Après une année bien particulière, 2020/20201 s'est annoncée. Une nouvelle gestionnaire titulaire a intégré l'équipe. Le collège accueille 161 élèves, répartis sur 8 classes.

La 1^{ère} Langue Vivante obligatoire est l'anglais. Dans le cadre de la réforme du collège et ce depuis la rentrée 2016, les élèves étudient une $2^{\text{ème}}$ langue vivante dès la $5^{\text{ème}}$, ils peuvent choisir entre l'allemand et l'espagnol; ils peuvent également étudier le latin à partir de la classe de $5^{\text{ème}}$.



Résultats au brevet des collèges en juin 2020 et orientation :

38 élèves, sur les 43 présentés ont obtenu le Diplôme National du Brevet en juin 2020, soit 89% de réussite à l'examen. C'est une validation inédite du travail des élèves, valorisant leur implication sur toute l'année scolaire qui a sanctionné l'attribution du Brevet cette année. Parmi eux, 13 ont obtenu la mention « très bien », 13 la mention « bien » et 8 la mention « assez bien ». A noter qu'un élève a été présenté au Certificat de Formation Générale, diplôme de même niveau que le DNB, et qu'il a été reçu. Concernant l'orientation, 50% des élèves de 3ème se sont dirigés vers la 2^{nde} générale et technologique, 50% se sont orientés vers la 2^{nde} professionnelle, soit en Bac Pro, soit en CAP, sous statut scolaire ou d'apprenti.

Projets pour l'année en cours :

Au vu de la situation sanitaire, les projets d'ampleur sont mis en suspens... Le collège et principalement les enseignants ont su adapter et réadapter les enseignements à mesure que les protocoles sanitaires

ont évolué. Nous poursuivons malgré tout notre ambition d'ouverture culturelle à destination de tous les élèves. Des sorties à la journée seront organisées pour tous les niveaux durant cette année. Les 6èmes sont allés observer les Tumulus de Tusson, les 3èmes ont visité le Futuroscope de Poitiers afin de découvrir les métiers présents dans une structure telle que celle-ci.

Ainsi, pour le moment nous sommes dans l'attente d'opportunités et de possibilités pour sortir les élèves de l'établissement. Le projet « collège au cinéma » est en attente de la réouverture des salles.

- La Liaison écoles/collège est plus que jamais d'actualité. Nous nous efforçons de travailler dans une forme de complémentarité afin poursuivre le travail accompli dans les écoles du secteur au collège. Une vigilance particulière sera portée à la lecture, c'est une priorité absolue. Nous espérons que la fin d'année scolaire puisse permettre une visite des futurs 6èmes au collège.
- La citoyenneté revêt un caractère important au collège, dans le cadre des enseignements, mais également dans le cadre de la vie scolaire et de la construction du citoyen et du vivre-ensemble, avec l'investissement des élèves dans le fonctionnement du Foyer Socio-éducatif et dans les différentes instances de l'établissement.
- Le Conseil de Vie Collégienne va permettre aux élèves inscrits dans cette instance de donner leur avis et d'être force de proposition sur la vie de l'établissement.
- Un atelier de chant choral est proposé à tous les élèves de 3ème volontaires une fois par semaine.
- Le dispositif devoirs faits est proposé aux élèves sur le temps scolaire, pour permettre à ceux qui le nécessitent ou le désirent d'être accompagnés pour la réalisation des devoirs.
- Les ateliers de conversation en langue anglaise avec l'association « Le coq et la rose » ont repris, mais pour le moment en visio-conférence. C'est un moyen de poursuivre ce projet essentiel à la maitrise de la langue tout en développant les capacités numériques des élèves.

Activités de l'Association Sportive

L'Association Sportive du collège est toujours aussi dynamique. Elle a dû adapter le fonctionnement afin de permettre la poursuite des activités. Pour le moment les élèves participent aux activités proposées les mercredis après-midi par les enseignants et par niveaux. Espérons que les rencontres avec d'autres élèves, d'autres établissements puissent reprendre rapidement ...

Foyer Socio-éducatif

Le Foyer Socio-éducatif est très actif au collège de l'Osme, un projet éco-citoyen se poursuit cette année. Ce projet a pour vocation de fédérer les élèves autour d'un axe fort dont les enjeux éducatifs et civiques s'articulent autour du parcours citoyen. Un atelier de création artistique qui a pour but de réhabiliter des objets de consommation courante et de les transformer en objets de décoration, en bijoux... Ceux-ci seront proposés à la vente sur le site internet du collège, par un système de « click & collect », du fait de la non-tenue du marché de Noel d'Aigre suite à la pandémie de Covid 19.

L'association AFRIPA s'est engagée l'an passé auprès des élèves et partage toujours l'ambition de développer au sein du collège un esprit solidaire et citoyen.

Le site internet du collège

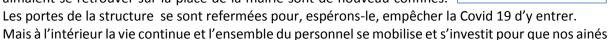
Si vous souhaitez avoir plus de renseignements sur le collège, je vous invite à consulter le site du collège : http://etab.ac-poitiers.fr/coll-aigre/

Plus que jamais nous poursuivons notre volonté d'inscrire le collège au sein du territoire, en privilégiant des achats auprès de commerçants et producteurs locaux, en tissant et en développant des liens avec les autres structures locales, dans l'unique but de donner de la cohérence à nos actions et préparer l'établissement, et les élèves, aux enjeux de demain.

Arnaud DELVAL - Principal

EHPAD HABRIOUX

Les résidents de L'E.H.P.A.D Habrioux, située au cœur du bourg, qui aimaient se retrouver sur la place de la mairie sont de nouveau confinés.



traversent cette période du mieux possible. Un agent a été recruté afin d'organiser dans des conditions

de sécurité maximale des rencontres entre les résidents et leurs familles et cela tous les après-midi de la semaine.

L'animation est maintenue et les journées se déroulent autour d'activités récréatives, cognitives et physiques (photo ci-contre). Elles sont organisées par une équipe de professionnels dans le respect du rythme des personnes accueillies, de leurs envies et plaisir. Parmi les différents ateliers proposés elles peuvent participer aux multiples activités ludiques et thérapeutiques:

Atelier mémoire - Jeux de société - Gymnastique douce- Atelier

Atelier mémoire - Jeux de société - Gymnastique douce- Atelier pâtisserie - Activités manuelles - Aide à la vie quotidienne etc....

La fondation de France a permis grâce à des financements d'aménager des espaces d'activités, des fauteuils de repos et des tablettes sénior.

Lors du premier confinement la structure a remporté le premier prix du concours photos « confinement » organisé par la commune de Saint-Fraigne. (photo ci-contre)







EHPAD Les Jardins d'Iroise d'Aigre « Les Tilleuls »

Le projet de construction de l'EHPAD Les Tilleuls à l'entrée d'Aigre avance à grand pas et cela malgré l'épidémie de COVID qui nous touche. En effet, après la première pierre posée fin 2019, l'avancée des travaux est prometteuse. L'ensemble des résidents et des professionnels devrait pouvoir déménager d'ici un an environ.



Comme tous les EHPAD, la crise du COVID n'est pas sans conséquence sur la vie de l'établissement et nos sorties. Cet été avait permis de réorganiser quelques promenades en centre-ville pour les résidents des jardins d'Iroise, cependant, depuis Octobre, elles sont de nouveaux exceptionnelles. Cela n'a tout de même pas empêché pour l'établissement d'organiser des moments de vie festifs : une fête sur le thème de la rentrée des classes, un repas du Nord, la semaine du goût, la célébration des anniversaires... Les résidents et les professionnels ont profité « d'Octobre rose » et de « Movember » pour s'engager dans la lutte contre le cancer du sein et de la prostate en créant une vidéo de soutien.

Pour compléter notre offre d'accueil de personnes âgées, l'établissement propose également un service de portage de repas à domicile pour les personnes de plus de 60 ans. Nos repas sont préparés dans les cuisines de l'établissement par les cuisiniers vous présentant des menus au grès des saisons. Ils vous cuisinent, sur demande, des formules adaptées à votre régime médical et s'adaptent à vos préférences. Le service de portage est présent au niveau de la commune mais également jusqu'à Cognac ou Villefagnan. Si vous souhaitez avoir plus d'informations concernant ce service, les bureaux sont ouverts du lundi au dimanche, de 9h30 à 17h30. Vous pouvez nous contacter au 05 45 21 30 24. L'ensemble des résidents et des professionnels se joignent à moi pour vous souhaiter de belles fêtes de fin d'année.

LA VIE DES ASSOCIATIONS

Les articles publiés dans cette section le sont sous l'entière responsabilité des présidents d'associations qui doivent s'assurer d'avoir le consentement des personnes reconnaissables sur les photos (Droit à l'image)

CYCLO CLUB AIGRE

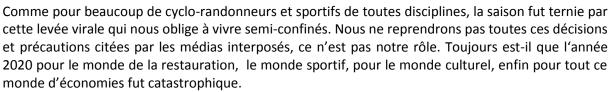
Si vous voulez nous rejoindre voici l'organigramme du club :

Président : Jacky LIZOT (16140 Bessé) tél. : 05 45 30 30 24

Vice-président : Jean Marie FLAUD (16140 Saint-Fraigne) tél. : 05 45 21 36 21

Trésorier : Claude MAGNANT (16140 Fouqueure) tél. : 05 45 39 09 88 *Secrétaire :* Jacques REDOULES (16140 Saint-Fraigne) tél. : 05 45 96 83 40

Adresse mail: cyclo-club-aigrinois@orange.fr



Nous devions organiser la rando « Coco Trainaud » en mai, elle fut annulée.

Cette rando est inscrite au calendrier 2021 UFOLEP au 16 mai.

Nous avons, aussi, consigné le deuxième dimanche de février 2021 (le 14, jour de la Saint-Valentin...) pour proposer notre traditionnel Loto. Ces deux animations publiques seront tenues aux mesures sanitaires mises en application ces instants... qui pourraient voir une évolution, nul ne le sait.

Nous aurons une nouvelle fois un regard incrédule et colérique sur les routes meurtrières, qui ont volé la vie de nombreux cyclos dans l'Hexagone, qu'ils soient coureurs à l'entraînement, cyclos en randonnées ou cyclistes allant à l'embauche. Et si, trop souvent la responsabilité incombe aux automobilistes qui ne prennent pas les précautions dictées par d'abondants spots télévisés ou publiés dans la presse et qui [quelquefois, voire souvent] n'hésitent pas à prendre la fuite.

Nous maintiendrons et accentuerons, plus que jamais, tous les gestes sécuritaires qui préviennent notre bien-vivre sur les routes, des routes qui appartiennent à tous et non à certains véhicules motorisés à quatre roues et l'incivisme qui les portent...

Beaucoup connaissaient Ulysse « Lili » Baudry, il nous a quittés discrètement en fin juillet à l'âge de 88 ans. Lors des sorties, dans ces derniers temps il était sur le bord de la route pour saluer le passage des cyclos, on le rencontrait aussi sur les stades de foot d'Aigre ou de Saint-Fraigne. Il fut un des membres fondateurs du Cyclo-Club Aigrinois, en 1983, et il est resté fidèle durant toutes ces saisons, étant devenu membre bienfaiteur, il était présent à nos animations et au pique-nique du club. Il restera dans la mémoire de tous et du club.

He de la constant de

Tout le monde l'appelle « Fanfan », tout Aigre et ses environs connaissent

Françoise Cartron, de la pharmacie en passant par le club de hand, l'association Jeunesse et Loisirs, le Téléthon, toute la vie associative savait s'appuyer sur elle... Au Cyclo-Club, son application était d'importance : présente aux ravitaillements de la rando « Coco Trainaud » elle savait distiller des encouragements à tous les cyclos tout en distribuant des petits « casse-croûtes », sa participation aux sorties « montagnes », sa voix lors du loto lors à la sortie des numéros... Quelque part, Fanfan était la petite sœur de chacun, un peu Laurette de la chanson... Aujourd'hui, Fanfan a donné une autre orientation à sa vie et quitte Villejésus pour le bord de l'Atlantique où de sa fenêtre elle regardera les vagues écumeuses se déverser sur le sable, son autre port d'attache. Mais nous savons qu'elle reviendra nous visiter.

Jacques Redoulès

COMITÉ DE FOIRE DU PAYS D'AIGRE

Une nouvelle équipe à la tête du comité foire-expo!

Christian Chabernaud et les membres du bureau du comité foire-expo, après de nombreuses années passées au service de cet événement majeur pour le Pays d'Aigre, ont annoncé leur volonté de laisser leur place; nous tenons tous à les remercier pour leur investissement personnel dans le maintien et la réussite de la Foire. Une réunion du conseil d'administration d'octobre a permis de former un nouvel organigramme.

Ont été élus coprésidents : Roland Vilneau et Bruno Charles

Vice - présidents : Sophie Soulet, Raphaël Boucardeau et Renaud Combaud

Secrétaire : Brigitte Fouré et secrétaire adjointe : Sylvie Bris Trésorier : Xavier Partaud et trésorier adjoint : Cyril Jarry

Responsable technique : Alaric Gautier Responsable matériel : Christophe Tiphonnet

Référent exposition culturelle : Dominique Grandjaud

Autres membres du conseil d'administration : Nadia Caillaud, Carole Dutriaux, Gilles Sylvestre et Olivier

Geoffrion.

Malgré les conditions sanitaires difficiles actuellement, les membres du conseil d'administration ont l'espoir de pouvoir, en collaboration avec toutes les bonnes volontés qui souhaiteront les rejoindre, organiser la 49ème Foire exposition les 29 et 30 Mai 2021.

Il s'agit en effet pour notre territoire, d'un événement fédérateur, très attendu du public et d'une véritable vitrine de nos savoirs faire et richesse. N'hésitez pas à nous contacter!

ACCUEIL ET LOISIR

Nous sommes un Club qui rassemble 50 adhérents. Nous nous réunissons tous les jeudis à partir de 13h30. Entre-nous règne une sympathique ambiance.

Nous jouons à la belote, au tarot, au scrabble... puis nous avons un goûter pour accompagner notre après-midi.

Au programme dans l'année nous avons :

- 2 concours de belote
- 2 lotos
- 4 à 5 repas et parfois plus.
- 1 goûter de noël avec surprise.
- Malheureusement cette année a été très touchée par le Covid 19 qui a stoppé nos activités. J'espère que nous pourrons les reprendre très rapidement pour le plaisir de tous.

N'hésitez pas à nous rejoindre. Nous vous souhaitons des bonnes fêtes de fin d'année et prenez surtout soin de vous

Présidente Chantal Dussauze: 06 78 41 21 89

Le bureau

TENNIS CLUB AIGRINOIS

L'Assemblée Générale s'est tenue le 24 septembre 2020.

Ordre du jour :

Renouvellement du bureau et des dirigeants, tous élus à l'unanimité.

TENNIS-CLUB Aigrinois

Président : Dominique HYVERNAUD-PINEAU Secrétaire et trésorier : Jean Claude COLIN Trésorier-adjoint : Philippe FOREST

Membres du bureau : Jean-Louis BINAUD, Philippe COMBAUD, Christophe COURONNAUD, Jean-Marc

DUPUIS, Jean-Baptiste IMBEY, Jérôme SIMIOT, Stéphane TALIGROT et Benoît TARDY.

Après avoir compté plus de 100 licenciés il y a une vingtaine d'années, les effectifs du club ont fortement baissé. Actuellement nous sommes 15 adhérents. Plusieurs raisons à cette diminution, le déménagement de familles fortement impliquées, l'arrêt de l'école de tennis, les orientations vers d'autres disciplines sportives.

Cette saison un professeur diplômé nous a rejoints au club et nous lui souhaitons la bienvenue. Il sera à même de mener plusieurs actions :

- école de tennis pour les enfants de 3 ans à 17 ans
- entraînement et/ou cours pour les adultes débutants ou confirmés
- organisation de tournois amicaux et matchs en équipes

Renseignements et inscriptions au 06 83 86 00 86 ou 06 80 14 85 87

En raison de la crise sanitaire notre action a été stoppée alors que 7 enfants étaient déjà inscrits.

Nous espérons que les cours pourront commencer dès le début de l'année 2021.

Nous profitons de ce bulletin pour remercier d'une part l'ancienne municipalité d'avoir donné un avis favorable au projet de rénovation des terrains de tennis et d'autre part au nouveau conseil pour avoir validé ce projet.

Nous remercions également le précédent président Philippe Combaud pour le temps qu'il a consacré au club pendant de nombreuses années.

Malgré le contexte sanitaire actuel, nous vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année, prenez soin de vous et de vos proches.

Le Président Dominique HYVERNAUD-PINEAU

ASSOCIATION ADMR D'AIGRE

Pour l'Association locale de l'ADMR l'année 2020 aura été exceptionnelle et inédite.



L'épisode des confinements lié à la crise sanitaire de la COVID-19 a obligé les salariées et les bénévoles à s'adapter à revoir toutes les procédures pour poursuivre les activités.

La permanence tenue par la secrétaire associative ne reçoit pas le public en cette période. Celle-ci reste néanmoins présente dans ses fonctions et répond aux besoins des salariées.

Les projets et les animations 2021 se feront en fonction de l'état sanitaire.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes. MEILLEURS VŒUX à toutes et tous.

Le Conseil d'Administration ADMR







Souvenir de moments plus heureux Partenaire

OFAJ DFJW

ASSOCIATION DES ECHANGES INTERNATIONAUX COMITÉ DE JUMELAGE AIGRE - FAHRENKRUG

2020 – Heureusement que l'année est blanche! 2021 le sera-t-elle aussi?

Le moral n'est pas très joyeux des deux côtés de la frontière : nos amis allemands ne peuvent pas nous envoyer la lettre officielle d'invitation de la Commune de FAHRENKRUG à la Commune d'AIGRE, pour nous recevoir l'été prochain.

La raison est évidemment : Une telle rencontre est-elle envisageable en 2021 ! Quelles seront les conditions, quelles dates : personne ne peut le dire, tout le monde attend ...

En ce qui concerne notre Association, nous attendons bien sûr nous aussi pour réserver un autocar avec les mêmes questions : quand, sous quelles conditions, combien de personnes dans le car ? Nous serions tellement heureux de pouvoir vous inviter à une réunion de préparation, de fait ... nous ne pouvons pas organiser de réunion du tout !

Une bonne nouvelle néanmoins, l'Amicale des Pompiers d'Aigre est motivée pour aller rencontrer leurs homologues allemands, le Bureau de l'Association des Echanges Internationaux est tout à fait prêt à les aider à monter leur projet, quand l'horizon sera plus dégagé ...

Jamais nous n'avions envisagé une année blanche aussi terne! Nous espérons vraiment que tous nos vœux de bonnes fêtes de fin d'année et de bonne année 2021 ne soient pas que de vains mots. Prenez soin de vous et de vos proches. Nous avons une pensée particulière pour ceux qui, de près ou de loin, ont été touchés par ce virus malfaisant.

Pour le Comité de Jumelage : Le Bureau Patricia RANOUIL : 05 45 21 23 03 – Patricia BAZIRE Nadia CAILLAUD – Benoît MAUFRAS – Lucie CAILLAUD

GYM DANCE

Gym et bonne humeur pour entretenir sa forme.

Depuis le 14 septembre 2020, l'association Gym Danse Aigre a mis en place une nouvelle animatrice Aurore Gavalet pour remplacer sa maman Patricia Quintard Gavallet qui a pris sa retraite.

Aurore prodigue les cours de gym d'entretien et de gym dynamique. Malheureusement avec le COVID l'effectif est en baisse (37 adhérents).

C'est un groupe très féminin mais rien ne s'oppose à la venue d'hommes, ni la question d'âge Chacune travaille avec ses moyens et les mouvements proposés sont accessibles à tous.

80 €s pour une séance pour l'année - 100 € pour deux séances pour l'année.

Vous avez la possibilité d'étaler le règlement.

Horaire au grand gymnase d'Aigre - Lundi : 17h45 à 18 h45 gym d'entretien et de 19h à 20h gym dynamique.

Présidente Liliane Mégret Tel 06 37 69 84 92



CLUB VERMEIL DE VILLEJÉSUS

Année sèche avec le virus. Nous avons arrêté le club le 10 mars. Nous avons ouvert à nouveau les randos le 31 août et les jeux le 1^{er} septembre avec les gestes barrières.

Le bureau ne s'est pas réuni pour préparer les activités 2021, l'avenir étant tellement incertain. Nous allons attendre le nouveau protocole.

Le Bureau

HISTOIRES DU PAYS D'AIGRE ET ALENTOURS...

Victime indirecte de la Covid-19 comme tout un chacun, l'association survit en attendant de replonger en hibernation suivant l'évolution de la pandémie. Quand la conjoncture le permettra nous reprendrons le cours de nos activités là où elles avaient été arrêtées.

Histoires du Pays d'Aigre et alentours...

Toutefois, nous avons réussi à clore le numéro 41 et après impression l'avons mis en vente dans les points de vente habituels. Nous sommes également allés le présenter 2 fois sur le marché d'Aigre.

Pour la parution, nous n'avons pas pu organiser de journée conviviale comme auparavant. Nous le regrettons et nous attendrons des jours meilleurs pour avoir le plaisir de se retrouver.

Nous avons commencé à récolter des articles pour le numéro 42. À ce sujet nous sommes à la recherche de renseignements sur le collège d'Aigre car il n'existe que très peu d'archives administratives.

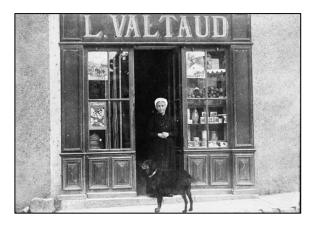
En outre nous vous rappelons que la revue s'enrichira de tous les écrits que vous voudrez bien nous communiquer.

Nous vous souhaitons de passer de bonnes fêtes de fin d'année. Espérons que l'année 2021 nous soit plus bénéfique.





Villejésus : Marie Valtaud devant son épicerie



AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS D'AIGRE

« VOS SAPEURS-POMPIERS PASSERONT »

Les traditionnelles tournées de calendriers seront assurées par vos sapeurs-pompiers d'Aigre.

Toutes les barrières sanitaires seront tenues :

- Masques, gel et distance de sécurité,
- Les sapeurs-pompiers resteront devant votre porte d'entrée,
- Ils seront munis de leur carte fédérale,

Merci pour vos dons et votre confiance



L'ensemble des sapeurs-pompiers d'Aigre actifs et anciens vous souhaitent de passer de bonnes fêtes de fin d'année.

Le président, Adjudant/chef DOMAIN Laurent

JEUNESSE ET LOISIRS

Malgré les conditions sanitaires imposées, nous avons réussi à maintenir les 3 animations prévues : la randonnée pédestre du 14 août, la course cycliste du 16 août et la brocante du 20 septembre.

La course cycliste du 16 août a eu la plus grosse participation de coureurs en 70 ans d'existence avec 113 partants. Plusieurs courses de la région ayant été annulées, les coureurs sont venus en grand nombre à Villejésus.

N'ayant pu bénéficier du soutien de nos sponsors habituels (commerçants et artisans du canton), nous remercions la municipalité de nous avoir versé une subvention pour financer cette course.

Nous ne savons pas encore si la réunion d'assemblée générale pourra se tenir comme prévue fin janvier. Si les conditions ne nous le permettent pas, elle sera reportée dès que possible.

Pour 2021, nous sommes toujours dans l'incertitude, mais nous allons tout de même bloquer quelques dates :

- le 24 juillet : course des 2 cagouilles (VTT- Trail)
- du 14 au 16 août : frairie de Villejésus avec le 14, randonnée pédestre et repas, le 15 : frairie et le 16 : course cycliste et feu d'artifice.
- Le 19 septembre : brocante.

Pour la soirée « Bienvenue chez Melle Marie », sur le site Valtaud, nous attendons une décision de la nouvelle association : « L'assise », qui remplace le Club Marpen sur le site de Villejésus.

Quant au loto début avril, nous ne savons pas s'il sera réalisable vu la situation sanitaire actuelle.

Quelques membres ayant quitté l'association (déménagement, travail, âge, ...), nous lançons un appel à tous les bénévoles intéressés pour rejoindre notre équipe afin de créer une nouvelle dynamique et continuer de faire vivre les animations de Villejésus et pourquoi pas en créer de nouvelles. Pour cela, veuillez me contacter au : 06 81 98 54 07

Dans l'espoir que la situation sanitaire s'améliore, je vous souhaite à tous, une meilleure année 2021.

Didier VIDEAU

ASSOCIATION DES PARENTS ÉCOLE NOTRE DAME DES ANGES

L'association des parents d'élèves (APEL) a repris ses activités en tenant compte des règles sanitaires. Cette année nous sommes privés du Marché de Noël ainsi que de notre traditionnelle fête de Noël mais cela ne gâche pas notre enthousiasme et notre envie de faire vivre l'école.

Nous avons donc organisé des ventes gourmandes et festives : madeleines, chocolats, sapins et foie gras.

Au retour des vacances de la Toussaint, nous avons découvert que nos poules avaient disparu, en effet des personnes se sont introduites dans l'école. Les élèves étaient très tristes.

Comme chaque année nous mettons à votre disposition une benne à papier/carton sur le parking de l'école, 32 rue du Pont Boursier 16140 AIGRE. Voici les dates retenues : du 8 au 11 janvier, du 2 au 5 avril et du 2 au 5 juillet 2021.

Nous avons prévu plusieurs manifestations pour 2021 mais nous attendons l'évolution des mesures prises par le gouvernement afin de les mettre en place.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année et prenez soin de vous et de vos proches.

L'APEL Notre-Dame des Anges

CLUB DE JUDO AIGRINOIS

Malgré une fin d'année sportive 2019-2020 difficile avec la COVID, une nouvelle saison s'est bien engagée dans le respect le plus total des règles sanitaires. Nos adhérents étaient présents au RDV, une belle année s'annonçait, avec une remise des ceintures avant les vacances d'octobre dans la joie et la bonne humeur comme d'habitude.





Benjamin DANJOU a obtenu sa ceinture noire cette année à seulement 15 ans en action ci-dessous.

Malheureusement, la COVID a encore fait des siennes et nous sommes confinés depuis fin octobre et nous n'avons pas pu pratiquer notre passion depuis.

Si tout va bien, nous vous donnons rendez-vous dès le 05 janvier 2021 aux horaires habituels :

Mardi:

Baby judo (4/6 ans) :

18h/18h45

Pré-poussins (6/7 ans) et + :

18h45 /19h45

Vendredi:

Pré-poussins /poussins (8/9 ans et benjamins (10/11 ans) : 18h/19h * Benjamins et + :

19h /20h15



SALLE DE MUSCULATION ouverte aux heures Judo.

Pour toutes informations:

Joindre la Présidente : Roxane : 06.50.26.76.47 ou rdv au dojo aux heures de cours Ou via le Facebook du judoclub : https://www.facebook.com/judoclub.aigre.1

NOUS VOUS SOUHAITONS DE JOYEUSES FÊTES DE FIN D'ANNÉE, PRENEZ SOIN DE VOUS!

ÉLÉMENTS D'ARCHITECTURE ET DE FERRONNERIE

A la découverte d'un patrimoine discret...

Au gré de nos flâneries dans les rues et impasses d'Aigre -Villejésus, nous avons repéré sur les façades et édicules des éléments architecturaux qui sont de précieux témoignages sur l'histoire de cette contrée.

Les photos ci-dessous vous permettront de les observer de plus près, voire de les découvrir lors d'une promenade. Une manière de porter un regard sur notre patrimoine et d'entamer une conversation... Par les temps que nous vivons c'est certainement les rencontres et les conversations qui nous manquent le plus !

PS : Pour faciliter les découvertes (enfin nous l'espérons !) les photos sont accompagnées d'indices. Bonnes promenades et Joyeux Noël !

D. et M. GRANDJAUD



Rue du « Mitan »



Fondée en 1842 par Mmes Lémery et André



A proximité de l'ancien "Logis du Treuil"



Impasse des Rosiers



Impasse du Poste



Entre "Aume et Bief Jacquet" à deux pas de l'église



Autrefois on y trouvait chaussure à son pied



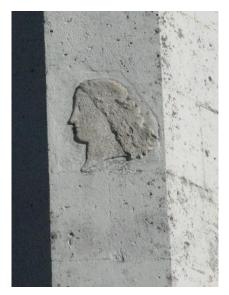
Anciennement dénommée " Grande Rue du Temple"



Posez la question à Philippe qui vous donnera le tuyau



A gauche au coin d'une rue direction "Le Pontreau"



Magasin fondé en 1847



Dans l'impasse de l'ancienne gendarmerie



Une demeure à la dimension de la fortune



Un heurtoir aux grains de raisin c'était évident!



Au pied du "Pont du Moulin du Château"



A l'angle de la rue qui mène à l'ancien "Hôtel des 3 Piliers"



Face à des silos



Près de l'emplacement d'un château aujourd'hui disparu



La devise d'Henri Caillaud



Dans une impasse face au clocher octogonal



Sur la même façade des "creux de moineaux"



Sur un portail d'une ferme que l'on pourrait baptiser d'hacienda



Tout proche du ruisseau de "La Font Salmon"



En bonne place pour être vu

LA VIE INTERCOMMUNALE

SIVOS école maternelle d'Aigre

Réunion du 24 Juillet 2020

Délégation du Comité Syndical au Président

Le Président Renaud COMBAUD informe le Comité Syndical qu'en application de l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical peut donner au Président, pendant la durée de son mandat certaines délégations. Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration, il donne lecture de la liste des délégations qu'il propose.

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- D'intenter au nom du SIVOS les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, en cas de recours devant toutes les juridictions administratives et judiciaires, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus ;
- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant de 10 000€ maximum;
- D'autoriser, au nom du SIVOS commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

Le Président devra rendre compte à chacune des réunions obligatoires du comité Syndical de l'exercice de cette délégation.

A l'unanimité, les membres du Comité Syndical accepte de donner au Président les délégations énumérées ci-dessous.

Désignation des délégués dans les organismes extérieurs (CNAS - ATD16) :

Le Président informe le Comité Syndical que le SIVOS est adhérent au CNAS (Comité National de l'Action Sociale), en faveur du personnel territorial (coût : 212.00€ par agent et par an), et à l'ATD (Agence technique Départementale) pour la partie numérique, avec l'assistance aux logiciels compta et paye et l'accès à la centrale d'achat de matériel (coût annuel : 219.21€).

Le Comité Syndical doit nommer 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant du collège des élus au CNAS. Le délégué du personnel est Véronique Roche.

Il doit également nommer 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant à l'ATD.

Le comité syndical décide à l'unanimité d'élire :

- CNAS : titulaire Renaud Combaud Suppléante Evelyne Lachaise
- ATD : Titulaire : Renaud Combaud Suppléante Evelyne Lachaise

Préparation de la rentrée scolaire 2020-2021 – répartition du temps de travail des agents :

Le président rappelle la fin le 31 août, du contrat PEC 20 heures de Chloé Michelet au poste d'aide administrative et toujours le besoin d'une d'ATSEM en classe de grande section, une partie de la journée. Le Président rappelle la masse salariale 2019 (chapitre 012 – charges de personnel) pour un

total de 115 654.78 €. Il présente la situation actuelle des agents du SIVOS et deux propositions pour une nouvelle organisation.

Le Comité Syndical accepte de procéder au recrutement d'un nouveau contrat PEC en aide administrative, celui de Chloé ne pouvant pas être renouvelé et de proposer à Estelle Tardy d'effectuer des heures complémentaires à raison d'un temps complet (annualisé à 41 heures hebdomadaire sur le temps scolaire) et de faire ensuite le point sur cette organisation avant d'étudier un passage à temps complet d'Estelle TARDY.

<u>Délibération pour la rémunération d'heures complémentaires :</u>

La décision ci-dessus nécessite la prise d'une délibération autorisant la rémunération d'heures complémentaires au personnel de la collectivité à temps non complet au même taux de rémunération que les heures normales.

Accord à l'unanimité du Comité Syndical.

Décision modificative en investissement : réajustement opération « acquisition ordinateur » :

Le Président rappelle la somme de 1 000 € inscrite au budget pour le remplacement de l'ordinateur du bureau de la directrice, acheté en 2013. Le Président informe le Comité Syndical que l'ordinateur portable de l'école acheté en 2011 est également hors service. Il propose de le remplacer cette année. Il propose par décision modificative de réajuster l'opération « acquisition ordinateur » :

Acquisition ordinateur : + 400.00 €
 Dépenses imprévues : - 400.00 €

Le Comité Syndical accepte à l'unanimité le remplacement de l'ordinateur portable de l'école (785.40€ devis ATD) et la décision modificative proposée ci-dessus.

Pour info:

Entretien des locaux été 2020 :

Le Président énumère la liste des petits travaux demandés par l'équipe enseignante à réaliser par les employés communaux pendant l'été.

- Autorisation permanente de poursuite :

Le Président informe les membres du Comité Syndical qu'il a délivré à Monsieur Mallard Alain, comptable de la collectivité une autorisation permanente et générale de poursuite pour lancer tout acte de poursuite pour obtenir le recouvrement des sommes non réglées par les redevables sur le budget du SIVOS.

Questions diverses:

- Le Président informe le Comité Syndical que la SIVOS de l'école Maternelle n'est pas couvert par une assurance assistance juridique. Il rappelle que l'assurance multirisque bâtiments est souscrite à la Mutuelle de Poitiers pour un montant annuel de 1 264.00€. Il présente la proposition de contrat d'assistance juridique proposé par la Mutuelle de Poitiers pour un montant de 222.00€ annuel. Accord du Comité Syndical pour la souscription du contrat assistance juridique à la Mutuelle de Poitiers. Franck Bonnet propose de renégocier les contrats d'assurance.
- Le Président informe le Comité que la Trésorerie de Rouillac a procédé au reversement des retenues de garanties aux entreprises qui ont fait l'agrandissement, un an après le parfait achèvement.

Réunion du 20 Novembre 2020

Bilan 1ère période

Renaud COMBAUD, donne la parole à Annette Bonnet. Elle rappelle les effectifs : 59 élèves au total : 20 petits, dont 1 TPS, 21 moyens et 18 grands. 2 arriveront avant les vacances de Noël et 1 à la rentrée de janvier.

COVID : Les mesures sanitaires, adaptées au protocole en vigueur, ont été mises en place dès le 2 novembre. Aucun brassage de groupe. 3 entrées et 3 sorties différentes.

Les parents ne rentrent pas dans l'école. Le port du masque est obligatoire 50 mètres autour de l'école. La récréation se fait dans trois espaces différents, séparés. Le premier service de restauration a lieu à 11 heures 45 et le 2^{ème} à 12 heures 45. La garderie se fait dans la salle de motricité, séparée par des cordes en trois groupes.

Le Président informe les membres du Comité Syndical qu'un membre du personnel a été testé car elle est cas contact. (Test négatif au moment de la rédaction du compte- rendu).

La nouvelle organisation en test, depuis la rentrée avec Estelle Tardy en aide à la maitresse en classe de grande section (rémunérée en heures complémentaires) et le recrutement de Marie Collasse en aide administrative, donne entière satisfaction.

Modification temps de travail Estelle Tardy :

Le bilan positif exposé ci-dessus nécessite de pérenniser l'augmentation du temps de travail de Madame Estelle Tardy à compter du 1^{er} janvier 2021.

Le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur le passage à temps complet d'Estelle Tardy, à compter du 1^{er} janvier prochain.

Le comité accepte à l'unanimité cette augmentation de temps de travail.

La masse salariale 2021 est estimée à 99 000 €, soit inférieure à celle de 2020, pour donner des marges à un budget déjà contraint.

Indemnité de conseil au comptable du Trésor:

Depuis le 1^{er} janvier 2020, les collectivités ne versent plus au comptable du trésor l'indemnité de conseil qui s'élevait à 289.65 €, mais peuvent continuer à verser l'indemnité de budget qui s'élèverait pour le SIVOS de l'école Maternelle pour l'année 2020 à 30.49 € (secrétariat à temps non complet). Le Comité Syndical doit se prononcer sur le versement de cette indemnité au Trésorier, Monsieur Alain MALLARD. Accord à l'unanimité.

<u>Signature de l'avenant de prorogation de la convention d'adhésion au service de médecine</u> du centre de gestion :

Le SIVOS adhère au Service de médecine du Centre de gestion (en 2020 : 64.90 € par an et par agent). Il propose de proroger la durée de validité de la convention relative à la santé et à la prévention des risques professionnels conclue avec celui-ci jusqu'au 31 décembre 2026. Accord à l'unanimité.

<u>Consultation protection sociale du personnel – mandat au centre de gestion :</u>

Le Président rappelle que les SIVOS ont la possibilité de contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents décident de souscrire, en matière de santé ou de prévoyance.

Une partie des agents a fait le choix d'adhérer pour la garantie maintien de salaire. Le SIVOS avait décidé de participer à hauteur de 18 € mensuel par agent.

Le Centre de gestion propose aux collectivités de le mandater dans le cadre d'une consultation. Le Président rappelle au Comité Syndical qu'à ce stade la collectivité n'est pas engagée. Accord à l'unanimité

Décision modificative budgétaire (acquisition machine à laver) :

Le Président rappelle que le lave-linge tombé en panne a dû être remplacé. Pas de crédits prévus au BP 2020. Le Président propose le virement de crédit suivant :

•	2188-42	Acquisition lave-linge	+ 467.00
•	020	Dépenses imprévues	- 467.00

Suite à la décision d'acquisition de barrières pour séparer la cour et éviter ainsi le brassage des groupes d'enfants, los de la réunion du 24 juillet dernier, il y a lieu de prévoir la DM suivante :

•	64168 – contrat aidé	(dépenses fonct)	-	1265.00
•	023 – virement à la section d'invest (dépenses fonct)			1265.00
•	2188 – barrières (dép. invest)		+	1 265.00
•	021 – versement de la sect	tion de fonct (recettes invest)	+	1 265.00

Accord à l'unanimité.

Remplacement du lave-vaisselle au budget 2021 :

Le Président rappelle que le lave-vaisselle de l'école maternelle (acheté en 2000) est hors d'usage et qu'il est remplacé provisoirement par celui de la salle des fêtes d'Aigre. Des devis sont en cours. Premier devis des établissements Bénard : 4539.60 €, pour le même modèle que celui de l'école élémentaire remplacé cet été.

Questions diverses:

- Renouvellement du contrat de location du photocopieur : Le contrat de location du photocopieur arrive à échéance le 31.12.2020. La Sté Charente Bureautique propose le remplacement du photocopieur par un modèle plus récent, pour un loyer trimestriel de 157.68 €. Même montant qu'actuellement. Accord
- Affaire Dugalais: Pour info, rendez-vous avec le cabinet d'avocats, lundi 23 à 11 heures 30.
- Contrat Marie Colasse accordé du 14.09.2020 au 13.09.2021, prise en charge à 45% par l'état.
- Le personnel de l'école a demandé à pouvoir être testé pour le COVID. Vu avec Emilie Roux, infirmière à la maison de santé : Possibilité de Test gratuit volontaire sur rendez-vous. Un courrier sera envoyé à chaque salarié.
- Le devis de Buro pro pour les cadeaux de noël aux enfants sera signé pour un montant d'environ 500.00 € sur le devis proposé de 1053.72 €.
- DETR DSIL 2021 : Le président fait part de la demande de l'équipe enseignante de réaménager la bibliothèque (dans l'ancien patio). Cette demande pourrait être financée dans la cadre de la DETR.
 L'équipe enseignante préparera la notice explicative du projet et effectuera la demande de devis.
- Rappel de l'adhésion du SIVOS au Groupement d'achat d'électricité par le SDEG : attente du nom du titulaire du marché.
- Rappel de l'entretien effectué par les employés communaux été 2020.
- Barrières réceptionnées le 19.11.2020 : 1 265.00 €.
- Pour info: Changement fonctionnement au restaurant scolaire pendant deux semaines (congé paternité du chef de cuisine) = convention avec Habrioux. Départ définitif de Gérald Lagarde, en détachement jusqu'au 19 janvier prochain, au Collège d'Aigre. Philippe Bras, cuisinier remplaçant accepte d'être nommé stagiaire à compter du 20 janvier prochain.
- Don de la commune au SIVOS : drapeaux français et européen et blason.
- Arrivée de la fibre (contrat à 2.00 € de plus par mois)
- Renégociation contrat assurance pour le bâtiment (en cours), comme demandé lors de la précédente réunion.

Communauté de communes Cœur de Charente

39 petites entreprises ont bénéficié de l'aide forfaitaire de 1 000 € allouée par Cœur de Charente

Pour soutenir les entreprises impactées durant la période de confinement et qui ne pouvaient prétendre au fonds de solidarité de l'État, la communauté de communes et ses 51 communes ont joué la carte de la solidarité. En effet, un fonds de 200 000 € a été créé pour aider les petites entreprises ayant subi des pertes financières liées à la crise sanitaire.

La « phase 1 » du plan d'aide communautaire « Coup de pouce COVID » a permis de soutenir 39 entreprises sur le territoire, dont plusieurs sur la commune d'Aigre. Celles-ci ont donc pu bénéficier d'une aide forfaitaire de 1 000 €. La volonté des élus communautaires était de privilégier une subvention plutôt qu'un prêt ou une avance remboursable, qui aurait été une charge à terme pour les entreprises.

Cœur de Charente

Coup de pouce « Relance » : une aide pour la relance de l'activité économique

Sur proposition de Renaud Combaud, Vice-président en charge de l'économie, du tourisme et de l'agriculture, les élus de la commission ont souhaité poursuivre l'accompagnement des acteurs économiques avec la « phase 2 » du plan d'aide communautaire afin de favoriser la « relance » de l'activité des entreprises.

L'objectif est d'aider les entreprises qui souhaiteront réaliser des investissements (matériels ou immatériels) d'un minimum de 3000 € HT. Une aide de la Communauté de communes de 33% du montant sera allouée à l'entreprise pour des investissements réalisés en 2020 ou 2021. L'aide maximum pourra être de 10 000 €. Les entreprises qui souhaitent bénéficier de cette aide à la relance doivent manifester, au plus tard le 31 décembre 2020, leur intention de faire un investissement. Cet investissement pourra ensuite être réalisé durant l'année 2021. Un jury local se prononcera sur les demandes.

Pour plus de renseignements : contactez le service économique Julie Goulard – chargée de développement économique 05 45 20 09 65 economie@coeurdecharente.fr



SMABACAB

Dans le cadre de ses missions et afin de s'adapter à son nouveau territoire de gestion, le SMABACAB a présenté son prochain programme pluriannuel de revalorisation des milieux aquatiques. Composé de deux axes principaux (revalorisation des cours d'eau et restauration de zones humides) le programme se déclinera sur 5 ans.

Concernant les cours d'eau, le programme prévoit l'intervention du SMABACAB sur 5 domaines :

- Restauration hydromorphologique du lit
- Continuité écologique
- Amélioration de connaissances
- Communication / sensibilisation
- Gestion de l'imprévu.

Quant à l'axe concernant la restauration de zones humides, une stratégie a été validée, définissant 17 sites préférentiels d'action, sur lesquels le SMABACAB tentera d'agir pour restaurer des milieux fonctionnels humides, si importants pour la ressource en eau.

Ce nouveau programme pluriannuel est né suite à un état des lieux / diagnostic effectué par le SMABACAB, mettant en avant le mauvais état de

l'hydromorphologie des cours d'eau mais aussi le déficit en zones humides.

Le programme souligne aussi l'importance de la veille réalisée par le SMABACAB sur les barrages notamment aux alentours d'Aigre, qu'il convient de poursuivre en continu.

Les services du SMABACAB se tiennent à la disposition du public pour tout renseignement supplémentaire quant au programme et autres actions de la structure.





EXPRESSION DES ÉLUS

Une page est réservée à l'expression des élus. Chaque texte est publié sous la responsabilité des élus concernés.

« UNISSONS NOS FORCES » (Liste menée par Renaud COMBAUD)

Chères Aigrinoises et chers Aigrinois, Chères Villesalémoises et chers Villesalémois,

Malgré un contexte difficile en raison de la crise sanitaire, nous avons souhaité amorcer les projets pour lesquels vous nous avez accordé votre confiance, dans l'intérêt de notre commune nouvelle et de l'ensemble de ses habitants.

Nous faisons de la redynamisation du territoire une priorité. Pour cette raison, nous prévoyons d'installer en centre-bourg l'Espace France Services et un distributeur de billets. En lien avec l'Etablissement public foncier, nous souhaitons porter la réouverture du bar-restaurant « La Cagouille » à Villejésus. Nous souhaitons également soutenir l'habitat, par le développement du projet de domicile groupé pour personnes âgées avec SOLIHA à Aigre, ou par la réalisation du lotissement communal « Valtaud » à Villejésus.

D'autres projets importants vont être impulsés dans les prochains mois, pour contribuer à la qualité de vie dans notre belle commune : réaménagement du parvis de l'Eglise d'Aigre et des alentours, réhabilitation des vestiaires du foot, création d'un logement de secours, travaux réguliers dans nos écoles et sur nos voies communales, étude de faisabilité d'un parc photovoltaïque au Bois de la Sablière, renforcement de la politique de fleurissement, etc...

Enfin, nous sommes également vigilants quant à la bonne gestion des deniers publics. Cela nous a amenés à décider de ne pas poursuivre le projet de rénovation du corps de ferme à Saint-Aubin, dont le montant estimé des travaux (611 000€ TTC, soit l'équivalent d'un cinquième du budget communal!) ne nous semblait pas approprié. Nous allons également inscrire nos investissements dans le cadre d'un plan pluriannuel pour répartir les dépenses (et les recettes!) sur l'ensemble du mandat, en veillant à un équilibre des réalisations sur le territoire. Nous renégocions également les contrats et interrogeons l'utilité de chaque dépense.

Nous attendons avec impatience que le contexte sanitaire nous permette à nouveau de nous réunir, pour avoir le plaisir de vous revoir, et de partager avec vous nos projets pour une commune attractive, dynamique et solidaire!

Nous vous souhaitons un joyeux Noël et de belles fêtes de fin d'année!

« ENSEMBLE POUR NOTRE COMMUNE NOUVELLE » (Liste menée par Amandine GUILLAUME)

Tout d'abord, nous sommes ravis de vous annoncer la nomination de deux vice-présidents, Nadia Caillaud à la CDC Cœur de Charente et Christophe Tyré au SMABACAB.

Lors de la fusion des communes historiques d'Aigre et de Villejésus, il avait été décidé par les 2 conseils municipaux respectifs de mener tous les projets en cours des 2 collectivités. A Aigre : l'aménagement du parc des Charmilles, la démolition du bâti Billaudeau, la création d'un domicile groupé, la modification du chauffage de la salle des fêtes. A Villejésus : la rénovation du legs Bréjasson.

Tous ces projets ont été réalisés ou sont en cours de réalisation, sauf celui de Villejésus. A notre grande déception, ce projet ne verra pas le jour, ayant été abandonné par la nouvelle équipe municipale, étant soi-disant trop coûteux.

Cet ancien logis, légué à la commune de Villejésus par Jeanne Bréjasson, devait être réhabilité dans le but de le louer à des accueillants familiaux, créant ainsi de l'emploi, l'éventuelle possibilité pour nos ainés de rester sur leur commune, tout en permettant à la collectivité de percevoir un loyer mensuel.

Malheureusement, ce projet financé par l'Etat et la Région à 37% et qui aurait pu bénéficier du plan de relance va être abandonné et le bâtiment revendu pour vraisemblablement permettre l'acquisition d'un ensemble immobilier sur Aigre.

Enfin, nous tenions à rappeler notre soutien à toutes les personnes touchées par la crise actuelle.

Prenez soin de vous et restez solidaires.

PERMANENCES

A la Mairie d'Aigre

Conciliateur de justice

Le 1^{er} et 3^{ème} jeudi de chaque mois de 10h à 12h (Sans rendez-vous)

Conseillers Départementaux



Brigitte FOURÉ Didier VILLAT

De 10h 30 à 12h

Jeudi 21 janvier Jeudi 18 février Jeudi 18 mars Jeudi 15 avril Jeudi 20 mai

Autres permanences

Au Centre Médico-Social - 7 Grande-rue

Assistant social de secteur
Uniquement sur rendez-vous au ☎ 05.16.09.51.00

A la Communauté de Communes 10 Rue du Pont-Raymond

Mission Locale: Aides aux demandeurs d'emploi de 16 à 25 ans Vendredi de 9 h à 12 h sur rendez-vous au ☎ 05 45 29 55 10

A la Poste

Maison des Services Au Public (MSAP) CAF, L'Assurance Maladie, La MSA, Pôle Emploi ... Aux heures d'ouverture de La Poste

Le Maire, le Conseil Municipal et le personnel communal d'Aigre vous souhaitent de belles fêtes de fin d'année



Bulletin réalisé et imprimé par le secrétariat de la Mairie d'Aigre Directeur de publication : Renaud COMBAUD ISSN : 2727-1285 © Mairie d'Aigre Décembre 2020